

Santé Nationale émis le 30 juillet 1958

JACQUES NOLET

Introduction

Par cette étude consacrée au timbre-poste émis par le ministère des Postes canadiennes le 30 juillet 1958 et destiné à honorer la Santé Nationale, nous continuons notre recherche philatélique concernant l'œuvre postale réalisée par le dessinateur Gerald Trottier d'Ottawa².

Nous essaierons de constituer dans les pages suivantes une étude définitive³ sur ce timbre-poste canadien qui a suscité bien des commentaires passionnés⁴ vers la fin des années 1950.

Pour atteindre cet objectif, fort ambitieux, nous l'admettons volontiers, nous procéderons de la façon suivante: après avoir traité brièvement des origines de ce projet (I), nous aborderons en profondeur le travail artistique réalisé par Gerald Trottier (II), puis nous parlerons de la réalisation technique de ce timbre-poste (III) et des divers aspects complémentaires qui s'y rattachent (IV), avant d'aborder concrètement la controverse étonnante que cette émission postale a suscité dans la population canadienne (V) et de raconter quelques anecdotes savoureuses relatives à cette émission (VI).

Nous espérons ainsi constituer l'étude définitive de cette émission postale du 30 juillet 1958, intitulée *Santé : force de la nation*⁵, ce qui permettra aux chercheurs subséquents de s'y référer logiquement et en toute sûreté.

Développement

Quand on examine les origines historiques d'un timbre-poste canadien, on découvre souvent les principaux éléments qui en détermineront la réalisation finale: ce qui sera le cas du timbre-poste intitulé *Importance de la santé* qui sera émis le 30 juillet 1958.

1 - ORIGINES DU PROJET

Voilà pourquoi nous aborderons, dans cette première section intitulée *Les origines du projet*, d'abord la demande initiale parvenue au ministère des Postes (A) et le choix de l'artiste qui aura le privilège de créer le dessin original (B).

A) La demande initiale

Il semble que l'idée de base provient de la section locale d'Ottawa⁶ de l'Association canadienne des Infirmières, probablement au cours de l'automne 1956⁷.

(1) un mémoire

Pour mettre en route cet projet de timbre-poste, le comité directeur de l'Association canadienne des Infirmières a préparé un dossier de trois pages⁸ qui sera signé par sa présidente, sa secrétaire-générale et sa trésorière.



Gerald Trottier

Nous pouvons résumer¹⁰ la demande d'un timbre-poste canadien provenant de cette organisation nationale de la façon suivante: il devait illustrer la profession des garde-malades comme «un service public»¹¹ et «une carrière pour une jeune fille»¹². D'ailleurs 118 timbres différents émis par 43 pays ont présenté le même sujet¹³, ce qui justifie amplement l'émission postale au Canada de ce thème¹⁴. Tout cela pour faire évidemment la promotion de cette profession spécifique, si nécessaire à la santé et au bien-être de la nation¹⁵.

(2) sa présentation

Ce mémoire de l'Association canadienne des Infirmières fut d'abord présenté à monsieur Hugues Lapointe, ministre des Postes, en date du 6 novembre 1956¹⁶ par les soins de sa secrétaire-générale, madame Pearl Stiver¹⁷.

En même temps, celle-ci présentera un mémoire identique¹⁸ au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur Waldo Monteith. Cette présentation fut confirmée par D.G. Emerson dans une lettre qu'il a adressée, le lendemain, à monsieur Robert Gendron, secrétaire privé du ministre des Postes¹⁹. Une initiative qui sera encouragée²⁰ par le ministre de la Santé et du Bien-être social du Canada.

(3) Réponse du ministre

Dix jours plus tard, Hugues Lapointe déclare, dans une lettre-réponse datée du 15 novembre 1957²¹ son accord de principe²² pour un tel projet envisagé de timbre-poste²³.

Voici les raisons qui justifient sa décision et qui sont extraites de la lettre citée précédemment : a) il a «beaucoup de sympathie»²⁴ pour cette suggestion contenue dans leur lettre du 6 novembre; b) que le ministère des Postes «a reconnu que la contribution significative des femmes au développement national doit être reconnue par les timbres-poste»²⁵; c) que la profession d'infirmière «s'inscrit certainement dans ce cadre»²⁶; d) que cette émission projetée ne pourra «avoir lieu avant 1958»²⁷; enfin qu'il attend des suggestions «de la part de l'Association canadienne des infirmières»²⁸.

(4) Suggestions de l'Association des infirmières

Même s'il faut plusieurs années pour la réalisation d'une émission postale au Canada²⁹, l'Association canadienne des Infirmières croit que l'année 1958 sera appropriée³⁰ car elle marquera le 50e anniversaire de la fondation de leur Association professionnelle³¹.

Quatre suggestions principales³² seront émises par cette Association, en date du 17 janvier 1957³³: a) le monument illustrant le Nursing qui se trouve devant le Parlement fédéral³⁴; b) la lampe utilisée par Florence Nightingale³⁵; c) une photographie de Florence Nightingale elle-même³⁶; d) une illustration du travail des infirmières pour la santé ou au cours des désastres³⁷.

Toutefois ce ne sont que des suggestions «immédiates» formulées³⁸ pour répondre au ministère des Postes; des précisions supplémentaires pourront être données ou trouvées, grâce à la rencontre que devra avoir mlle Rita MacIsaac, l'assistante secrétaire-générale de leur association³⁹.

(5) conclusion

Nous n'entendrons plus parler de ce projet entre les mois de janvier et octobre 1957⁴⁰, ce qui peut constituer «un temps mort normal»⁴¹ pour un organisme bureaucratique comme pouvait l'être le ministère des Postes à cette époque-là.

Ce «temps mort» peut sembler contradictoire à première vue, compte tenu des délais habituels requis pour la création d'un dessin artistique original et sa matérialisation comme timbre-poste.

Mais ce délai ne doit pas nous inquiéter, compte tenu de la célérité manifestée par les artistes (dessinateur et graveur) associés⁴² à la réalisation de ce projet d'émission postale consacrée à honorer la profession des infirmières⁴³.

B) Appel aux artistes

Ce n'est donc qu'au début du mois d'octobre 1957⁴⁴ que le directeur des Services financiers du ministère des Postes, monsieur J.A. MacDonald, a commencé réellement les démarches nécessaires⁴⁵ pour trouver un artiste qui produira le dessin original requis pour cette nouvelle émission postale.

(1) Première demande

Par l'intermédiaire de J.R. Carpenter, directeur de la section des timbres-poste au ministère⁴⁶, il fut demandé formellement à Gerald Trottier, d'Ottawa⁴⁷, de présenter un dessin original⁴⁸.

Pour l'aider à réaliser sa tâche, on lui indique d'abord le cadre de son travail artistique : à l'occasion du 50e anniversaire de l'Association canadienne des infirmières⁴⁹, ce sera une excellente occasion d'honorer cette profession⁵⁰ ainsi que de célébrer leur devise

«Servir l'humanité»⁵⁰; pour illustrer ce dernier thème, il pourrait représenter l'humanité⁵¹ par des traits canadiens: Indien, Esquimau ou Étranger⁵².

Enfin on lui fournit trois photographies⁵³ représentant le *Memorial to Nursing* qui se trouve devant le Parlement fédéral d'Ottawa⁵⁴.

(2) Seconde demande

Un mois plus tard, soit le 12 novembre 1957⁵⁵, le ministère des Postes demande à monsieur Fritz Brandtner⁵⁶, dont le nom avait été suggéré par la Galerie nationale⁵⁷, de créer un dessin original⁵⁸ qui servira à la production du timbre⁵⁹ voulu pour cette émission.

Outre les informations habituelles⁶⁰ qu'avait reçues le premier artiste, J.A. MacDonald⁶¹ ajoute les précisions suivantes relatives à cette future émission: (a) ce devra être un timbre de petit format⁶²; (b) il pourra être horizontal ou vertical⁶³; (c) si cela ne convient pas, on pourra accepter un grand format horizontal⁶⁴; (d) l'artiste devra réaliser une esquisse mesurant cinq ou dix fois la dimension du timbre⁶⁵.

Enfin le ministère des Postes s'attend à recevoir une esquisse au plus tard le 31 décembre suivant⁶⁶ de sa part; et qu'il peut s'attendre au paiement suivant pour son travail: 300 dollars pour un projet accepté, et moins s'il est refusé⁶⁷.

L'artiste pressenti répond avec empressement à cette demande formulée par une lettre de J.R. Carpenter, en date du 14 novembre 1957⁶⁸: il accepte avec plaisir⁶⁹ cette commande, il demande certaines précisions⁷⁰, et enfin il propose la réalisation de l'esquisse en noir et blanc ou en couleurs⁷¹.

Le ministère des Postes lui fournit les précisions demandées, dans une lettre qu'il lui fera parvenir six jours plus tard, soit le 20 novembre 1957⁷²: (a) le timbre sera réalisé en une seule couleur et imprimé au moyen de la taille-douce⁷³; (b) l'artiste peut fournir des suggestions sur la couleur finale à employer⁷⁴; (c) l'esquisse peut être soumise dans la ou les couleurs voulues par son créateur⁷⁵; (4) elle peut être réalisée soit au crayon soit au lavis⁷⁶; il devra indiquer clairement le ton à utiliser pour la réalisation du dessin original⁷⁷; (e) les mots suivants devront être inclus: Postes, Postage, Canada et 5c⁷⁸; (f) enfin il devra indiquer le style du lettrage ainsi que son emplacement⁷⁹.

(3) Troisième demande

Enfin, deux mois après avoir demandé à Fritz Brandtner de lui fournir un dessin original, J.C. Carpenter requiert les services de G.E. Stranks⁸⁰ afin qu'il puisse, lui aussi, réaliser un projet artistique s'appliquant à cette émission⁸¹.

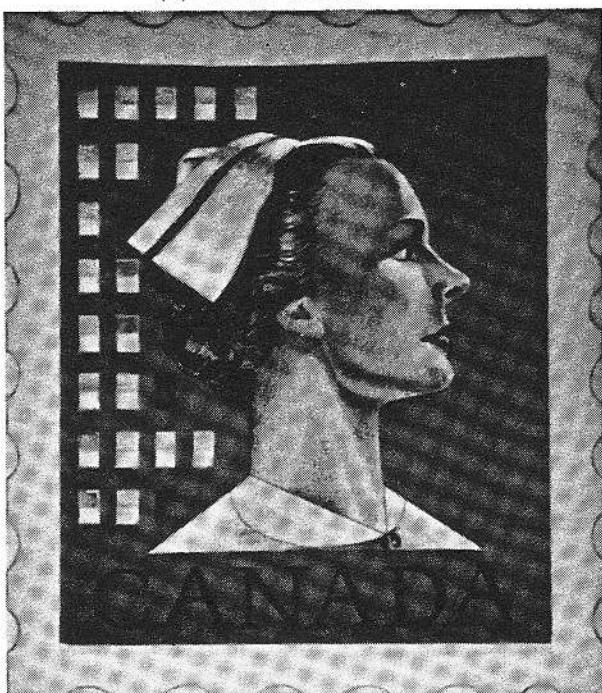
Cette demande sera confirmée⁸² par J.R. Carpenter dans sa lettre du 18 janvier 1958, dans laquelle il fournit des précisions fort intéressantes et susceptibles de nous éclairer sur les origines de la création d'un timbre-poste canadien: (a) il s'agira d'un timbre-poste de petit format horizontal⁸³; (b) mais un format vertical pourra être accepté⁸⁴; (c) il sera de couleur bleue⁸⁵ avec des dimensions précises⁸⁶; (d) le dessin devra être terminé au plus tard le 7 février suivant⁸⁷.

Nous présumons que cet artiste, sous-chef de la section du dessin de la Canadian Government Exhibition Commission⁸⁸, a accepté la commande⁸⁹ puisque le ministère des Postes a examiné avec attention son projet au début du mois de février 1958⁹⁰.

C) Les projets soumis

Quatre projets⁹¹ ou esquisses préliminaires furent soumis par ces artistes au ministère des Postes, permettant aux autorités compétentes de faire leur choix.

(1) Gerald Trottier



Première esquisse réalisée par Trottier pour le timbre-poste célébrant la *Santé Nationale* (Scott no 380).

En premier lieu, Gerald Trottier, d'Ottawa, soumettra un premier projet⁹⁸, le seul qu'il réalisera pour cette émission, au début du mois de janvier 1958, selon une lettre que lui a envoyée le directeur de la Division des timbres-poste.



Deuxième esquisse réalisée par Trottier.



Troisième esquisse réalisée par Trottier pour la Santé Nationale.

Ce projet comprenait essentiellement deux éléments: d'abord un profil féminin montrant le côté droit de la personne, tandis qu'on retrouve une lampe stylisée sur le côté gauche.

Comme d'habitude, diverses modifications⁹⁹ devront être apportées à l'esquisse initiale proposée par l'artiste: d'ailleurs on s'attend à ses commentaires personnels sur la pertinence de ces changements proposés par le ministère et aussi d'autres suggestions personnelles s'il y a lieu¹⁰⁰.

(2) Fritz Brandtner

Quelques jours auparavant, le 21 décembre 1957¹⁰¹, il avait fait parvenir deux esquisses préliminaires¹⁰² au ministère des Postes canadiennes sur le même sujet.

Le directeur des Services financiers lui fait savoir, par une lettre datée du 30 décembre suivant¹⁰³, qu'il a bien reçu ses deux esquisses préliminaires concernant le timbre-poste pour commémorer la profession des infirmières. On trouve ses dessins très intéressants¹⁰⁴, mais il doit discuter de ces derniers avec plusieurs consultants¹⁰⁵ avant toute décision définitive. De toute façon, J.A. MacDonald lui fera part un peu plus tard de la décision finale du ministère des Postes¹⁰⁶.

Entre-temps, on avait fait parvenir les deux esquisses préliminaires réalisées par F. Brandtner à un spécialiste de la Galerie nationale du Canada, monsieur Paul Arthur¹⁰⁷ qui produira ultérieurement quelques dessins originaux qui deviendront des timbres-poste canadiens¹⁰⁸.

D'abord Paul Arthur affirme son grand respect¹⁰⁹ pour le travail réalisé par Brandtner, mais il ajoute que cet artiste ne peut être félicité pour le dessin au format horizontal¹¹⁰ tandis qu'il croit que le format vertical pourrait devenir acceptable sous certaines conditions¹¹¹.

a) le format horizontal

Concernant le format horizontal, Paul Arthur souligne que ce n'est pas une très bonne réalisation dans son ensemble¹¹² et qu'il devrait être informé des limites inhérentes de la gravure en taille-douce¹¹³. D'emblée, le dessin du format horizontal lui fait songer à l'esprit que l'on retrouve dans les livres comiques¹¹⁴ et que les caractères qui sont dans le coin supérieur gauche sont complètement en discordance¹¹⁵ avec les éléments principaux (lampe, infirmière et le lit d'hôpital) de son dessin¹¹⁶.

LES CAHIERS-OPUS VII

Voilà pourquoi il suggère que ce premier dessin de Brandtner soit simplement rejeté en tant qu'œuvre artistique susceptible de devenir un timbre-poste canadien¹¹¹.

b) le format horizontal

Quant au format vertical qui représentait une infirmière et la tête de son patient¹¹², il fait quelques remarques tant au niveau du lettrage que des portraits.

Considérant d'abord le lettrage qui est dans l'ensemble assez pauvre¹¹³, surtout les mots *Postes Postage*¹¹⁴, il suggère quelques modifications au lettrage des mots indiqués¹¹⁵ et à la valeur faciale¹¹⁶.

Ensuite il s'occupe des portraits: l'infirmière qui demeure assez réaliste¹¹⁷ avec toutefois des imperfections¹¹⁸, celui du patient se trouve en déséquilibre avec celui de l'infirmière¹¹⁹.

c) J.R. Carpenter

Le signataire de cette note ajoute, à l'adresse de son supérieur immédiat, qu'il n'est pas d'accord avec le dernier commentaire¹²⁰ de Paul Arthur.

Toutefois il croit que la lampe et son ombre ne sont pas en harmonie¹²¹ avec le réalisme du portrait de l'infirmière dessiné par Frizt Brandtner.

Enfin il estime que les mots *Postes Postage* devraient avoir le même style et la même touche que le mot *Canada* inclus dans le dessin préliminaire¹²².

d) les réactions du ministère

Quelques jours après cette consultation avec la Galerie Nationale du Canada, le directeur des Services financiers écrit une lettre¹²³ à Fritz Brandtner pour l'informer des réactions préliminaires sur ses projets.

Tout d'abord il lui annonce que le dessin «A» ou de format horizontal qui comprenait «lampe, infirmière et lit d'hôpital dans un campement indien»¹²⁴ ne pourra être retenu pour les raisons suivantes: (1) il contient trop d'éléments¹²⁵; (2) il y a également impossibilité de les réduire à la taille nécessaire pour la gravure¹²⁶.

Quand au second dessin, le format vertical identifié comme le dessin «B», on pourrait le considérer à la condition de faire les modifications suivantes: (1) au niveau du lettrage: on suggère des lettres de style *roman capital*¹²⁷; la valeur faciale devrait être dans le même style¹²⁸; les mots *Postes Postage* devraient être

dans le même style que celui du terme *Canada*¹²⁹ et être lus de bas en haut du côté gauche¹³⁰; enfin ces derniers mots devraient être réduits¹³¹; (2) au niveau des portraits: la relation entre les deux portraits semble malheureuse¹³² parce que l'un suggère l'aide¹³³ et l'autre la détresse¹³⁴; le cou de l'infirmière apparaît distordu¹³⁵.

J.A. MacDonald suggère de réétudier le dessin à la lumière des observations précédentes¹³⁶ et qu'il lui fasse parvenir ses commentaires le plus rapidement possible¹³⁷. En fait, il ajoute à la fin de sa lettre: «urgent»¹³⁸.

e) troisième dessin

Fritz Brandtner fait parvenir au ministère des Postes un troisième dessin¹³⁹ préliminaire, qui provient du dessin «B» et des diverses observations communiquées précédemment par le ministère.

Il croit que ce dessin est maintenant mieux balancé¹⁴⁰ et qu'il fera un excellent timbre-poste¹⁴¹. Les portraits du patient (qui vient de subir une opération) et de l'infirmière (qui apparaît comme fière et satisfaite, sachant qu'elle fait partie d'une profession capable et compétente)¹⁴².

Enfin il estime que les suggestions formulées dans sa lettre précédente ont été très utiles¹⁴³ et ont eu pour résultat de faire un meilleur dessin¹⁴⁴.

d) décision

Le ministère des Postes rejettéra ultimement ce troisième dessin produit par Frizt Brandtner, de Montréal, au cours du mois de février 1958¹⁴⁵.

Ce n'est toutefois que le 5 mars suivant, que J.A. MacDonald lui annonça la nouvelle¹⁴⁶ sans toutefois lui préciser les motifs étant une telle décision¹⁴⁷.

Il l'invite toutefois à présenter une facture d'honoraires¹⁴⁸ au ministère des Postes afin d'être dédommagé pour son travail non accepté, pour une somme d'environ 100 à 150 dollars¹⁴⁹.

(3) Gordon Stranks

Quant au troisième artiste chargé de produire un dessin original, Gordon Stranks, il fournira une seule esquisse¹⁵⁰ qui fut en possession du ministère vers la fin du mois de février 1958¹⁵¹.

Nous ignorons actuellement totalement ce qu'elle contenait¹⁵², sinon qu'elle fut attentivement examinée¹⁵³ selon les procédures habituelles du ministère, qu'elle

fut rejetée¹⁵⁴ et même montrée aux responsables de l'Association canadienne des Infirmières qui l'ont écartée dèrechef¹⁵⁵.

D) La décision finale

Tout cela pour dire que le ministère des Postes avait porté son choix sur le dessin de Gerald Trottier, avant le 25 février 1958¹⁵⁶ et qu'il l'a fait approuver, le jour suivant, par les responsables autorisées de l'Association canadienne des Infirmières¹⁵⁷.

C'est durant l'après-midi du 25 février 1958 que le ministre des Postes, William Hamilton, a approuvé d'abord le dessin pour la gravure¹⁵⁸, ensuite qu'il fut montré au ministère de la Santé et du Bien-Être social (section de la publicité) afin d'avoir leurs commentaires¹⁵⁹.

J.A. MacDonald fera parvenir le lendemain, c'est-à-dire le 26 février 1958, le dessin approuvé de Gerald Trottier à la Canadian Bank Note Company Limited, aux soins de monsieur A.H. Bouchette, son vice-président¹⁶⁰, pour créer les «modèles photographiques réduits» nécessaires à l'approbation définitive du ministère¹⁶¹.

Dans cette lettre, qui constitue la commande officielle du ministère à la Canadian Bank Note Ltd, J.A. MacDonald donne les indications suivantes: (a) c'est le dessin original à partir duquel on créera le timbre envisagé¹⁶²; (b) on planifie cette émission pour la fin de juillet, soit le trentième jour¹⁶³; (c) on lui demande de créer les modèles photographiques réduits¹⁶⁴; (d) le dessin devra être réalisé selon deux formats: petit et moyen¹⁶⁵.

II - TRAVAIL DE GERALD TROTTIER

Attardons-nous maintenant en profondeur¹⁶⁶ sur le travail artistique réalisé par Gerald Trottier¹⁶⁷ qui sera à la source de l'émission postale du 30 juillet 1958. Cette étude permettra au lecteur de mieux comprendre la phase artistique¹⁶⁸ de tout dessin servant à un timbre-poste, tant au Canada que partout ailleurs dans le monde.

A) La demande initiale

Gerald Trottier, fut le troisième artiste¹⁶⁹ à qui le ministère des Postes a demandé de produire des esquisses en vue de l'émission d'un timbre-poste célébrant le nursing canadien.

C'est d'abord par une communication verbale¹⁷⁰ entre lui et J.R. Carpenter que notre artiste fut informé de la proposition du ministère des Postes face à cette nouvelle émission. Puis cette proposition verbale fut confirmée par une lettre que lui a adressée J.A. MacDonald, en date du 11 octobre 1957.

Dans cette communication officielle du directeur des Services financiers, nous retrouvons certaines indications préliminaires qui lui furent données à titre d'information: (1) en 1958 l'Association canadienne des Infirmières fêtera son 50e anniversaire de fondation¹⁷¹; (2) cette émission doit honorer les infirmières canadiennes et leur tradition «Servir l'humanité» à l'occasion du 50e anniversaire de leur association professionnelle¹⁷²; (3) conséquemment il faut souligner l'humanité¹⁷³ par des traits canadiens (Indiens, Inuit ou peuple frontière)¹⁷⁴; (4) peut-être que pourra servir le Mémorial du Nursing situé à Ottawa dans ce projet artistique¹⁷⁵.

Le ministère des Postes s'attend à recevoir, dans un délai rapproché¹⁷⁶, les esquisses qu'il pourra réaliser à partir de ces indications préliminaires.

B) Réalisation de son travail

Connaissant un peu cet artiste qui travaillait pour la Société Radio-Canada et le ministère fédéral de l'Agriculture,¹⁷⁷ Gerald Trottier prendra son temps¹⁷⁸ avant de réaliser ses premières esquisses préliminaires.

(1) Premières esquisses

Gerald Trottier soumettra probablement son premier dessin préliminaire¹⁷⁹ à la direction des Postes vers la fin du mois de décembre 1957¹⁸⁰.

Après la discussion habituelle qui a lieu avec le directeur des Services financiers qui lui soumet ses premiers commentaires¹⁸¹ et une longue méditation de la part de responsables sur cette esquisse¹⁸², on lui renverra quinze jours après son esquisse initiale¹⁸³.

Dans une lettre, datée du 9 janvier 1958 et signée par J.R. Carpenter, on lui transmet deux dessins¹⁸⁴ dont l'un était réalisé pour honorer le service des infirmières envers l'humanité¹⁸⁵.

(2) Révision de l'esquisse

Dans cette lettre du début de janvier 1958¹⁸⁶, le directeur de la division des timbres-poste lui demande de le réviser tant au plan du design¹⁸⁷ qu'au niveau artistique¹⁸⁸ selon les commentaires qui lui ont été faits initialement¹⁸⁹.

LES CAHIERS-OPUS VII

De plus J.R. Carpenter réclame son opinion personnelle quant à la pertinence¹⁰⁰ et à la qualité artistique¹⁰¹ du dessin modifié.

Enfin s'il a des suggestions supplémentaires à faire¹⁰², qu'il n'hésite surtout pas à les communiquer rapidement à la direction du ministère des Postes¹⁰³.

(3) Le 29 janvier 1958

Gerald Trottier a sans doute transmis le dessin artistique modifié vers le 29 janvier 1958¹⁰⁴ au ministère des Poste, et en aurait discuté longuement avec les haut responsables.

Nous avons retrouvé dans le dossier du ministère des Postes une feuille brouillon de J.R. Carpenter¹⁰⁵ et datée du même jour, qui présente un projet de timbre-poste avec ses éléments principaux: le profil de l'infirmière à la droite du dessin, une lampe à la gauche et sous elle un rayon devant comporter à l'intérieur une inscription *Nursing serves the Nation, L'infirmière au service de la Nation*.

Dans une note manuscrite que nous retrouvons au bas de ce brouillon, J.R. Carpenter a écrit les mots suivants: «Mr Boudreault, est-ce que le texte est correct, s'il vous plaît¹⁰⁶. Les mots proviennent de l'Association des Infirmières»¹⁰⁷.

(4) La recherche du slogan

Pendant ce temps, le ministère des Postes faisait traduire en français¹⁰⁸ les deux possibilités suivantes du slogan devant être inscrit dans le rayon lumineux de la lampe: «Woman share the nation's work» et «Health guards the Nation».

Un peu plus tard, il réclamera la traduction des slogans suivants: «Nursing serves the Nation = L'infirmière au service de la Nation»; et «Serves (or Serving) the Nation = Au service de la Nation»¹⁰⁹.

J.A. MacDonald avait fait parvenir, le 6 février 1958, au ministère des Postes une lettre¹¹⁰ qui contenait pas moins de quarante-et-un slogans¹¹¹ susceptibles d'être inscrits sur le dessin original. Deux slogans étaient accompagnés d'annotations manuscrites du Directeur des Services financiers: (1) «Social Services by Womanhood / A Social Service / in the Service of Mankind»: l'accent étant mis sur le service social¹¹²; (2) «Health Guard the Nation»: celui-ci transformeraient ce timbre en une vignette postale célébrant la santé, ce qui ne serait pas une mauvaise idée»¹¹³.

Dans une note du ministre des Postes¹¹⁴, William Hamilton indique, en date du 12 février 1958 et de Montréal, sa préférence personnelle pour «Women share the Nation's Work» ou «Health Guards the Nation». Il rejette les autres slogans sous prétexte que plusieurs, en combinaison avec le portrait de l'infirmière, seraient associés avec le nursing¹¹⁵: ce qui entraînerait de nombreuses demandes de timbres-poste pour des professions spécifiques¹¹⁶.

Sur une feuille à part¹¹⁷, le traducteur donnera à J.R. Carpenter son ordre de préférence parmi les trois slogans suivants: (1) *Au Service de la Nation*; (2) *L'infirmière au service de la Nation*; (3) *La Santé: Force de la Nation*.

Tout ceci a entraîné les décisions suivantes de la part du ministère des Postes concernant cette future émission postale: (1) la légende d'abord qui sera composée de la façon suivante: «La Santé: Force de la Nation»¹¹⁸; (2) le nom de cette émission spéciale *5 c Health Stamp*¹¹⁹ qui aura des répercussions futures¹²⁰.

En faisant le tour de cette lente évolution de la pensée du ministère des Postes, nous remarquons exactement comment se créait véritablement une vignette postale au sein de cet organisme gouvernemental.

(5) Transmission des informations

Il est évident que le directeur chargé des relations avec les créateurs avait dû communiquer ces décisions officielles à Gerald Trottier, ce qui devait l'aider naturellement dans la réalisation de son dessin définitif.

Comme l'artiste pouvait réaliser sur un acétate cette légende et l'ajouter à son dessin¹²¹, il n'y avait aucun inconvénient à la transmettre à la toute dernière minute à Gerald Trottier.

(6) Le dessin définitif

Maintenant que Gerald Trottier avait en main tous les éléments essentiels, il pouvait travailler définitivement sur l'agencement ultime du dessin définitif.

a) demande de Trottier

Sachant qu'il avait à réaliser le portrait stylisé d'une infirmière¹²², Gerald Trottier a demandé expressément au ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social un modèle photographique¹²³.

Les autorités de ce ministère fédéral, heureux de cette demande, lui ont montré le travail réalisé par les pho-

tographes Clifford Garvin et Henry J. Leclair²¹⁴ qui travaillaient au Service de l'information de ce ministère. Il est bon de rappeler que ce travail photographique présenté à Trottier avait été réalisé pour un livret-souvenir sur le Nursing²¹⁵ demandé par l'Association canadienne des Infirmières²¹⁶. Mademoiselle Florence Sullivan, une secrétaire, avait servi de modèle pour ce travail²¹⁷.

b) série de photographies

Satisfait du travail qu'on lui avait montré, le dessinateur entra en contact avec Mlle Sullivan²¹⁸ pour qu'elle serve, encore une fois, de modèle photographique²¹⁹ pour son dessin original²²⁰.

Deux exigences furent formulées par Gerald Trottier à son modèle photographique: qu'elle soit captée sous des angles différents²²¹ et non souriante²²². Mlle Florence Sullivan accepta de bonne grâce les exigences artistiques formulées.

Cette deuxième séance de photographies dut être efficace, puisque Trottier se servit de l'une des photographies prises à cette occasion pour dessiner son portrait symbolique d'une infirmière²²³.

c) deux règles violées

Ignorant sans aucun doute les règles internes qui régissaient la production d'un timbre au sein du ministère des Postes, Gerald Trottier conçut de bonne foi son portrait à partir d'une photographie de Mlle Florence Sullivan, une personne encore vivante et facilement reconnaissable par des esprits futés comme le sont les collectionneurs et philatélistes.

Son portrait même stylisé violait donc deux règles fondamentales: (1) un timbre-poste canadien ne devait aucunement célébrer une association existante²²⁴; (2) l'utilisation d'une personne vivante autre qu'un membre de la famille royale d'Angleterre était strictement interdite²²⁵.

Cette violation entraînera de lourdes conséquences dans un avenir très prochain: une controverse énorme qui n'a pas encore cessé de faire parler d'elle depuis déjà trois décades²²⁶.

d) touche finale

Gerald Trottier a dû terminer son dessin final autour du 20 février 1958²²⁷, soit quelques jours avant son approbation définitive²²⁸ par le ministre des Postes (25 février 1958) et son envoi²²⁹ à la Canadian Bank Note Ltd, chargée de sa réalisation technique (26 février 1958).

Compte tenu des délais normaux et de la procédure usuelle suivie dans tout organisme bureaucratique, il est raisonnable de croire que ce dût être autour du 20 février 1958 que Gerald Trottier a terminé son dessin final et qu'il l'a remis au ministère des Postes.

(7) approbation finale

Dans une note du 26 février²³⁰ laissée par J.R. Carpenter dans les dossiers du ministère, le directeur de la division des timbres-poste indique que le dessin de Gerald Trottier avait été approuvé²³¹ par le ministre des Poste lui-même²³².

De plus il l'a montré, dans la matinée du 25 février 1958, à Mles MacIsaac et Stiver de l'Association canadienne des Infirmières²³³ qui ont opté pour le dessin de Trottier²³⁴ de préférence à celui de Stranks, car il répondait mieux à leurs objectifs²³⁵.

Enfin quelques heures plus tard, durant l'après-midi²³⁶, le ministre des Postes avait approuvé définitivement le dessin²³⁷ et avait confié sa réalisation à la Canadian Bank Note Company Ltd²³⁸.

C) Conclusion

En examinant en profondeur le travail artistique réalisé par Gerald Trottier pour cette émission postale, nous nous rendons compte des grandes difficultés inhérentes à la production d'un dessin original pour une vignette postale.

En relatant tous faits, nous sommes bien conscients de ne pas avoir épousé le sujet²³⁹ et que bien des éléments nous échappent encore du fait qu'on se souvient très difficilement d'événements qui remontent à près de trente ans²⁴⁰.

III - LA RÉALISATION TECHNIQUE

Dès que le ministère des Postes²⁴¹ eut arrêté son choix²⁴² sur l'artiste (Gerald Trottier) et son dessin original (premier projet modifié), la réalisation technique de cette émission postale pourra commencer concrètement²⁴³: après les étapes préliminaires nécessaires (A), on commencera la gravure en taille-douce (B) qui permettra la confection des épreuves de couleur (C); puis viendra la fabrication des molettes (D) et enfin l'impression proprement dite des timbres-poste (E).

A) Les étapes préliminaires

Une fois les décisions prises par les haut-responsables²⁴⁴ du ministère des Postes, viennent les étapes préliminaires requises pour la réalisation technique d'un timbre-poste gravé au moyen de la taille-douce sur acier²⁴⁵: (1) la commande initiale; (2) les épreuves photographiques réduites; (3) l'approbation de ces épreuves photographiques et le début définitif de sa réalisation technique (4).

(1) la commande initiale

En informant monsieur A.H. Bouchette de l'existence d'un dessin original²⁴⁶ et en le lui envoyant en date du 26 février 1958, J.A. MacDonald demande à la Canadian Bank Note Company Ltd d'engager les procédures techniques requises²⁴⁷ pour faire de ce dessin original un timbre-poste gravé en taille-douce²⁴⁸.

Cette lettre constitue donc la commande officielle²⁴⁹ du ministère des Postes canadiennes auprès de cette compagnie privée.

La dite missive officialise par conséquent les discussions internes²⁵⁰ qui eurent lieu dans les journées précédentes entre le vice-président de la CBNC d'une part, et J.A. MacDonald, le directeur des Services financiers du ministère, d'autre part.

(2) les épreuves photographiques

Sur réception de cette première lettre officielle du ministère des Postes, la Canadian Bank Note Company Ltd pouvait commencer concrètement son travail technique préliminaire sur le dessin original créé par Gerald Trottier et approuvé administrativement, le 25 février 1958.

Habituellement, la compagnie chargée de l'impression réduisait le dessin original au format réel du timbre-poste à émettre, au moyen de la photographie²⁵¹. Nous appelons normalement ces produits comme des «modèles photographiques réduits»²⁵² qui étaient fournis en double exemplaire²⁵³.

Dans le présent cas, à cause des craintes exprimées par les responsables du ministère des Postes concernant le slogan²⁵⁴, la CBNC produira deux modèles photographiques réduits différents: le premier représentera le petit format horizontal²⁵⁵ tandis que le second illustrera un format moyen²⁵⁶.



Dessin original définitif du timbre-poste consacré à la Santé Nationale.

Voilà pourquoi la Canadian Bank Note Company Ltd fournira, en date du 3 mars 1958²⁵⁷, deux modèles photographiques réduits en double exemplaire²⁵⁸ ainsi que le dessin original pour fin de comparaison²⁵⁹. Ces modèles avaient pour seul objectif d'indiquer la mise en page («lay-out ») du dessin original réduit aux dimensions réelles du timbre-poste à produire²⁶⁰.

Toutefois, A.H. Bouchette retardera l'étape préliminaire suivante²⁶¹ pour plusieurs raisons: d'abord il attendra la décision officielle du ministère des Postes relativement à la légende à inscrire²⁶², puis il réfléchira sur la meilleure méthode d'impression de ce lettrage²⁶³, enfin il trouve que la suggestion émise par le ministère d'imprimer en offset ce timbre-poste ne constitue pas une solution très pratique²⁶⁴.

(3) approbation officielle

Ayant en main les reproductions photographiques réduites dès le 3 mars 1958, le directeur des Services financiers soumettra au sous-ministre des Postes une note²⁶⁵ lui demandant d'approuver officiellement le choix du ministre des Postes: le format moyen²⁶⁶ au lieu du petit format habituel.

Diverses raisons sont fournies dans cette note rédigée par J.A. MacDonald pour une telle approbation officielle: (1) le ministre lui-même a approuvé le dessin original et son slogan²⁶⁷; (2) on doit rejeter le petit format du

fait que le lettrage devient beaucoup moins lisible²⁶⁸; (3) il faudra donner à la CBNC des instructions supplémentaires pour augmenter «légèrement» le lettrage du slogan inscrit sur le poinçon gravé²⁶⁹.

Après avoir obtenu l'accord officiel de George Andrew Boyle, sous-ministre des Postes, entre les 5 et 10 mars suivants²⁷⁰, J.A. MacDonald écrira au vice-président de la CBNC pour lui confirmer la décision du ministre; ce sera le modèle photographique réduit de format moyen qui devra servir pour la gravure²⁷¹.

(4) le début définitif

N'attendant que la signature du sous-ministre des Postes sur l'une des épreuves photographiques réduites de format moyen²⁷², la Canadian Bank Note Company Ltd mettra en marche son processus technique définitif pour la réalisation concrète de ce timbre-poste.

Le ministre des Postes gardera pour ses archives une copie du modèle photographique réduit et les deux copies du modèle rejeté²⁷³: malheureusement nous ne retrouvons plus trace de ces épreuves dans les dossiers consultés du ministère des Postes.

J.A. MacDonald fera parvenir, dans la même missive, le dessin original²⁷⁴ qui servira aux deux graveurs de la CBNC pour la réalisation de leur travail respectif: le lettrage d'abord, ensuite le portrait lui-même²⁷⁵.

B) La gravure du dessin original

Dès le 10 mars 1958, date de la confirmation officielle du choix du modèle «moyen» pour le timbre-poste à émettre²⁷⁶, la Canadian Bank Note Company Ltd entreprendra la gravure de ce dessin original créé par Gerald Trottier.

(1) le lettrage

Le travail de gravure commence normalement par le lettrage contenu dans le dessin original accepté par le ministère des Postes dans sa commande officielle à la compagnie chargée de l'impression du projet soumis²⁷⁷.

La compagnie privée ou la CBNC fournissait à son graveur spécialisé en lettrage un bloc d'acier doux sur lequel il réalisait son travail spécifique: dans le présent cas il s'agira de John Mash²⁷⁸ qui prendra environ une semaine de travail²⁷⁹ pour graver les éléments suivants: en premier lieu les mots habituels (*Postes, Postage, Canada et 5 c*) et aussi le slogan adopté pour cette vignette postale (*Health Guards the Nation et La Santé, force de la Nation*). Son travail de gravure fut un peu plus long, à cause évidemment du slogan bilingue qu'il dut inscrire sous la lampe.

(2) le portrait

Immédiatement après avoir terminé ce travail de gravure du lettrage, on a transmis le poinçon à Yves Baril²⁸⁰, graveur spécialisé en portrait, afin qu'il réalise la gravure du portrait de l'infirmière (située à la droite du dessin) et aussi la gravure de la lampe elle-même²⁸¹.

Yves Baril reçut donc la matrice suivante, numéro XG 1191²⁸², et réalisa le travail de gravure demandé qui devait porter le numéro de fabrication 1352²⁸³.

Il commença son travail de gravure en date du 11 mars²⁸⁴, y consacra d'abord 121 heures²⁸⁵ et le termina exactement le 15 mai 1958²⁸⁶.

À la demande du ministère des Postes qui apportera des modifications substantielles au modèle photographique réduit en cours de gravure (on a changé le dessin de la lampe au-dessus du texte ainsi que l'apparence du texte), Yves Baril a dû graver une seconde fois²⁸⁷ ce dessin original. Voilà pourquoi il y aura, dans ce cas précis, une seconde matrice portant le numéro XG 1197²⁸⁸ sur laquelle travailla le graveur pour une durée supplémentaire de 41 heures²⁸⁹.



Yves Baril

Le graveur Yves Baril nous a expliqué en détail l'opération technique qui lui a permis de ne pas perdre le travail initial réalisé sur le premier poinçon et de terminer rapidement cette commande qui pressait: «Afin de ne pas perdre les 121 heures de travail, surtout que le timbre était en très bonne voie, j'étais bien satisfait de l'apparence du portrait, la matrice fut durcie et on y prit un rouleau. Sur le rouleau, l'arrière-plan fut grattée, pour ne laisser que le visage et la dénomination. Ce rouleau fut durci et déposé à nouveau sur un morceau d'acier, le XG 1197, où les modifications du nouveau modèle furent apportées»²⁹⁰.

Tout ceci pour affirmer que Yves Baril a mis exactement 162 heures de travail²⁹¹ pour graver entièrement ce timbre-poste qui a exigé l'utilisation de deux matrices différentes.

C) Les épreuves de couleur

À partir de la gravure réalisée sur acier doux au moyen de la taille-douce, la Canadian Bank Note Ltd tirera des épreuves de couleur²⁹² qui permettront au ministère des Postes de choisir la nuance²⁹³ du timbre-poste qu'il projetait d'émettre.

Dans le cas que nous étudions présentement, il y aura deux séries d'épreuves de couleur: une première série²⁹⁴ à partir de la gravure initiale d'Yves Baril (terminée le 10 avril 1958), et une seconde série²⁹⁵ quand il aura gravé les modifications supplémentaires exigées (œuvre terminée vers le 6 mai suivant).

(1) une première gravure

La Canadian Bank Note Company Ltd produisit d'abord deux épreuves de couleur²⁹⁶ à partir de la première gravure: une entièrement en bleu²⁹⁷ et l'autre en deux couleurs (bleu et rouge)²⁹⁸.

Elle fera parvenir en double exemplaire ces deux premières épreuves de couleur au ministère des Postes, en date du 10 avril 1958; donc, au total, quatre épreuves de couleur auront été produites en ce début du mois d'avril²⁹⁹ 1958.

Le ministère des Postes retournera les quatre épreuves de couleurs quatre jours plus tard, en demandant à la compagnie de lui procurer deux autres épreuves de couleur³⁰⁰: une en deux couleurs identifiées (bleu et rouge)³⁰¹ et l'autre, monochrome, en bleu³⁰².

(2) deuxième gravure

Il semble que ces quatre premières épreuves de couleur n'ont pas été satisfaisantes pour le ministère des Postes, puisque J.A. MacDonald a exigé³⁰³ que le graveur de la CBNC grave une seconde fois le poinçon afin d'y incorporer les modifications apportées au modèle original.

À partir de cette seconde gravure, la Canadian Bank Note Company a réalisé une deuxième série d'épreuves de couleur³⁰⁴ qui seront transmises au ministère des Postes, le 28 avril 1958³⁰⁵.

Nous avons la liste complète des huit épreuves de couleur³⁰⁶: quatre seront «monochromes» (Bleu 2, Pourpre 85, Bleu 29 et Bleu 25), les quatre autres seront «bicolores» (Bleu 2 et Rouge, Pourpre 85 et Rouge, Bleu 29 et Rouge, Bleu 25 et Rouge).

(3) la décision officielle

La réflexion du ministère des Postes portera sur la deuxième série de ces épreuves de couleur, fournies en date du 28 avril 1958 et réalisées à partir de la seconde gravure effectuée par Yves Baril.

a) constatations préliminaires

En premier lieu, on trouve que la gravure du timbre est «acceptable»³⁰⁷ même si on peut regretter un manque de contraste³⁰⁸; puis on estime que l'arrière-plan devra être considérablement allégé³⁰⁹, mais le manque de temps ne permettra pas une troisième gravure³¹⁰; aussi que le portrait de l'infirmière demeure particulièrement bon³¹¹; enfin le rayon blanc provenant de la lampe exigea un ombrage délicat³¹² comme il a été indiqué sur le dessin original: sa réalisation dépendra évidemment de l'utilisation d'une ou de deux couleurs³¹³.

b) l'option qui s'offre

En conséquence, comme le souligne le fonctionnaire qui agissait provisoirement comme sous-ministre des Postes dans une note au ministre, il faudra faire le choix entre un timbre d'une seule couleur ou en deux couleurs³¹⁴.

Si l'on opte pour un timbre bicolore³¹⁵, les lettres du slogan devront être légèrement plus petites³¹⁶ que si on réalisait un timbre monochrome: car le lettrage réalisé en rouge pourra entraîner des critiques à cause du petit format³¹⁷.

Quant au timbre monochrome, le lettrage pourra être un peu plus grand³¹⁸. De plus il faudrait éviter la couleur BLEUE³¹⁹ qui a entraîné une autre accusation: la mono-

tonie engendrée par l'utilisation du bleu pour les émissions commémoratives³²⁰.

c) la décision officielle

Après avoir montré les épreuves de couleur à plusieurs employés du ministère des Postes³²¹, ceux-ci ont manifesté concrètement leurs opinions³²².

On a rejeté immédiatement les couleurs Bleu 2 et Bleu 29³²³, car elles ne rendaient pas le portrait avec la même clarté que des couleurs douces³²⁴ comme le Bleu 25 et le Pourpre 85³²⁵.

Mais les opinions furent également partagées³²⁶ entre un timbre monochrome en Pourpre 85 et une vignette en Rouge, ce qui impliquait un lettrage du slogan un peu plus petit³²⁷: cela constituait l'inconvénient de tout timbre bicolore.

Enfin, compte tenu de tous ces éléments, il fut suggéré de choisir un timbre monochrome³²⁸ avec le Pourpre 85³²⁹ qui produira une vignette agréable³³⁰ avec une nuance différente du Bleu habituel pour les émissions commémoratives³³¹.

C'est probablement vers le 14 mai 1958³³² que le ministre des Postes approuvera la gravure du projet ainsi que la couleur Pourpre 85³³³, à la condition expresse qu'on adoucisse l'arrière-plan du rayon lumineux provenant de la lampe³³⁴.

Deux jours plus tard³³⁵, A.H. Bouchette fera parvenir au ministère des Postes le poinçon final en deux exemplaires du timbre-poste proposé et de couleur Pourpre 85; il demande une approbation dans les plus brefs délais³³⁶.

L'approbation finale du ministère des Postes concernant la gravure et le choix de la nuance, sera donnée en date du 20 mai 1958³³⁷ par le ministre William Hamilton qui y apposera sa signature³³⁸, confirmant officiellement les décisions finales de son ministère³³⁹.

D) La fabrication des molettes

Une fois les décisions prises par les responsables du ministère des Postes³⁴⁰, la Canadian Bank Note Company a commencé la production des molettes nécessaires à l'impression du poinçon gravé³⁴¹. Comme cela prenait un certain temps, il fallait de toute urgence commencer la production de ces molettes³⁴².

La compagnie a donc commencé la production de ces molettes à partir du 20 mai 1958³⁴³, date d'approbation

finale du poinçon gravé et du choix de la couleur, et y a travaillé jusqu'au 18 juin suivant³⁴⁴, ce qui signifie un mois de travail complet.

Monsieur A.H. Bouchette a fait parvenir³⁴⁵ deux «épreuves de presse» non dentelées de couleur Pourpre 85, une perforée et l'autre non perforée, pour approbation officielle de la part du ministère des Postes: ce qui signifiait matériellement qu'on avait terminé la confection des molettes nécessaires³⁴⁶.

Cette approbation sera donnée en date du 25 mai 1958³⁴⁷, ce qui permettra à la Canadian Bank Note Company de commencer immédiatement l'impression des timbres-poste dentelés³⁴⁸.

E) Impression des timbres-postes dentelés

Tout est en place maintenant pour entreprendre l'impression du timbre-poste.

(1) le choix du papier

Comme le timbre-poste constitue une valeur fiduciaire destinée à payer à l'avance un service, il faut qu'il soit imprimé sur un papier sécuritaire propre à un tel usage.

Bien que nous n'ayons pas retrouvé dans les dossiers du ministère quel était le fournisseur de la Canadian Bank Note Company, nous avons essayé de le retrouver indirectement.

Après une analyse chimique du papier utilisé pour cette émission selon les critères suivants (et le résultat obtenu entre parenthèses), nous avons découvert les résultats suivants:

Types de fibres	Procédé	Résultats
Bois mou	Kraft	Traces
Bois mou	Sulfite	90 %
Bois dur	Kraft	Rien
Bois dur	Sulfite	10 %

Ces indications nous conduisent à penser que c'est la compagnie Howard Smith³⁴⁹ qui produisait ce type de papier à son moulin de Beauharnois et qu'elle fournissait la Canadian Bank Note Company Ltd à cette époque³⁵⁰.

(2) impression

Compte tenu des décisions définitives du ministère des Postes, il s'agira donc d'une vignette postale imprimée en taille-douce et d'une seule couleur.

Voilà pourquoi la Canadian Bank Note Company produira une seule molette comportant quatre cents unités³⁵¹ de ce timbre-poste commémoratif.

Et l'impression s'effectuera en une seule phase, puisqu'il n'y aura qu'une seule couleur utilisée³⁵²; dans le cas d'un timbre bicolore ou multicolore gravé en taille-douce, il doit y avoir autant de phases d'impression qu'il y a de couleurs³⁵³.

(3) unités imprimées

Connaissant le nombre de vignettes contenues dans une seule molette, le nombre total d'unités imprimées en une seule phase sera donc de quatre cents unités à la fois³⁵⁴.

(4) impression spéciale

D'abord, il faut noter que le directeur des Services financiers avait commandé pour cette émission commémorative un tirage de 25 millions³⁵⁵ de timbres-poste.

De cette réquisition, datée du 20 mai 1958³⁵⁶, quatre millions devront être préparés pour le Service philatélique³⁵⁷

qui exige des feuillets bien perforés et complets avec les inscriptions de coins. À ce nombre on devra aussi ajouter 120 000 unités³⁵⁸ bien perforées mais sans inscriptions marginales.

Pour réaliser cette commande, la Canadian Bank Note Company fera une première impression spéciale³⁵⁹ qui durera tant et aussi longtemps que le total de cette commande n'aura pas atteint la qualité exigée³⁶⁰.

Voilà pourquoi nous nous permettrons de parler d'une «impression spéciale» destinée à remplir cette double commande.

(5) la taille des feuilles

Puis l'imprimeur continuera son travail grâce à la molette de quatre cents unités réalisée au moyen d'un appareil spécial nommé le sidérographe.



Quand les feuilles sont imprimées (toujours avec les quatre inscriptions marginales), il faut procéder au découpage des feuilles-maîtresses³⁶¹ pour enlever les inscriptions marginales ainsi que les bordures de papier qui sont habituellement trop larges.

(6) la perforation de la feuille

Les employés de la Canadian Bank Note Company placent cette feuille-maîtresse de quatre cents timbres dans une machine spéciale appelée «perforatrice» pour denteler de chaque côté les vignettes postales imprimées: dentelure 12³⁶².

(7) séparation en feuillets

Comme chaque feuille-maîtresse de cette émission postale comporte 400 unités comme c'est le cas pour les vignettes de petit format (auquel il faut assimiler ce format moyen), il convenait de la séparer en de plus petites parties ou feuillets.

La Canadian Bank Note Company se servira d'une tranche manuelle pour séparer la feuille-maîtresse en quatre feuillets comportant chacun cent unités.

C'est uniquement sous la forme de feuillets de cent timbres³⁶³ que l'on retrouvera cette émission commémorative dans les bureaux de poste ou au Service philatélique d'Ottawa, puisque toutes les feuilles-maîtresses furent découpées à l'atelier de la CBNC avant leur acheminement final au ministère des Postes.

(8) la vérification d'atelier

Puisque les timbres sont des valeurs fiduciaires, il convient que soit examinée attentivement chacune des feuilles ou feuillets avant leur acheminement final au ministère des Postes.

Ce sont encore des vérificatrices impitoyables, à l'œil exercé et à la main sûre, qui furent chargées de cette délicate et rigoureuse opération technique.

Elles rejettent automatiquement tous les feuillets imparfaits que ce soit à l'impression ou dans la perforation. Normalement il ne doit pas y avoir d'erreur à ce stade des opérations.

Nous pouvons dire que ce travail de vérification a été tellement bien fait que l'on n'a découvert dans cette émission aucune variété susceptible d'être relevée dans les catalogues spécialisés³⁶¹.

(9) expédition

Après cette vérification d'usage, on préparera les diverses formes d'expédition selon les spécifications formulées, soit par le contrat de livraison soit selon les normes habituelles.

Celles-ci devaient commencer au début du mois de juillet (soit au minimum trois semaines avant la date de mise en vente postale), soit autour du 10 du même mois. Malheureusement aucune date n'est mentionnée dans le dossier du ministère des Postes canadiennes.

Toute l'expédition devait s'effectuer au ministère des Postes, à Ottawa, qui se chargerait ensuite de la distribution sur l'ensemble du Canada. Toutefois, 4 120 000 timbres devaient être préparés spécialement et livrés au Service philatélique.

(10) tirage exact

Selon le bon de commande du ministère des Postes à la Canadian Bank Note Company, daté du 20 mai 1958, adopté officiellement le 2 juin et confirmé le 10 juin 1958, le tirage exact sera d'abord de 25 millions d'exemplaires puis ramené à 23 millions un peu plus tard³⁶². Le chiffre cité dans la notice philatélique (PS 14) indique 25 millions, ce qui doit normalement se référer à la lettre du 20 mai 1958.

D'autre part, il est indiqué comme tirage total de ce timbre-poste le chiffre suivant: 24 600 000³⁶³. Donc il y a une différence de 1,6 million (si l'on se réfère à la lettre du 10 juin) ou de 0,4 million (cf. missive datée du 20 mai 1958): comment expliquer cette différence notable?

Il semble, d'après les informations obtenues de la part du ministère des Postes, qu'un écart de 5 pour cent ou 1 million de vignettes (en plus ou en moins) soit considéré comme normal et acceptable de la part d'une compagnie privée recevant un contrat d'impression de la part de cet organisme gouvernemental.

Face à un écart de 6 % ou 1,6 % (dépendant du point de vue où l'on se place et des chiffres utilisés), nous

pouvons donc conclure raisonnablement que cet écart est satisfaisant, que la production fut très bonne et qu'il y a eu peu de rebuts durant l'impression; de telle sorte que l'on a dépassé raisonnablement l'objectif de départ³⁶⁴.

IV - ASPECTS COMPLÉMENTAIRES

Dans cette quatrième partie de la présente étude, nous présenterons quelques points complémentaires qui éclaireront le lecteur sur l'ensemble de cette émission postale canadienne consacrée à la Santé comme Force de la Nation.

A) La date de l'émission

Il demeure très intéressant d'analyser le dossier numéro 13-7-1³⁶⁵ du ministère des Postes consacré à ce timbre-poste spécial, puisqu'il nous permet de découvrir toute l'évolution de la pensée des autorités responsables face à la date d'émission.

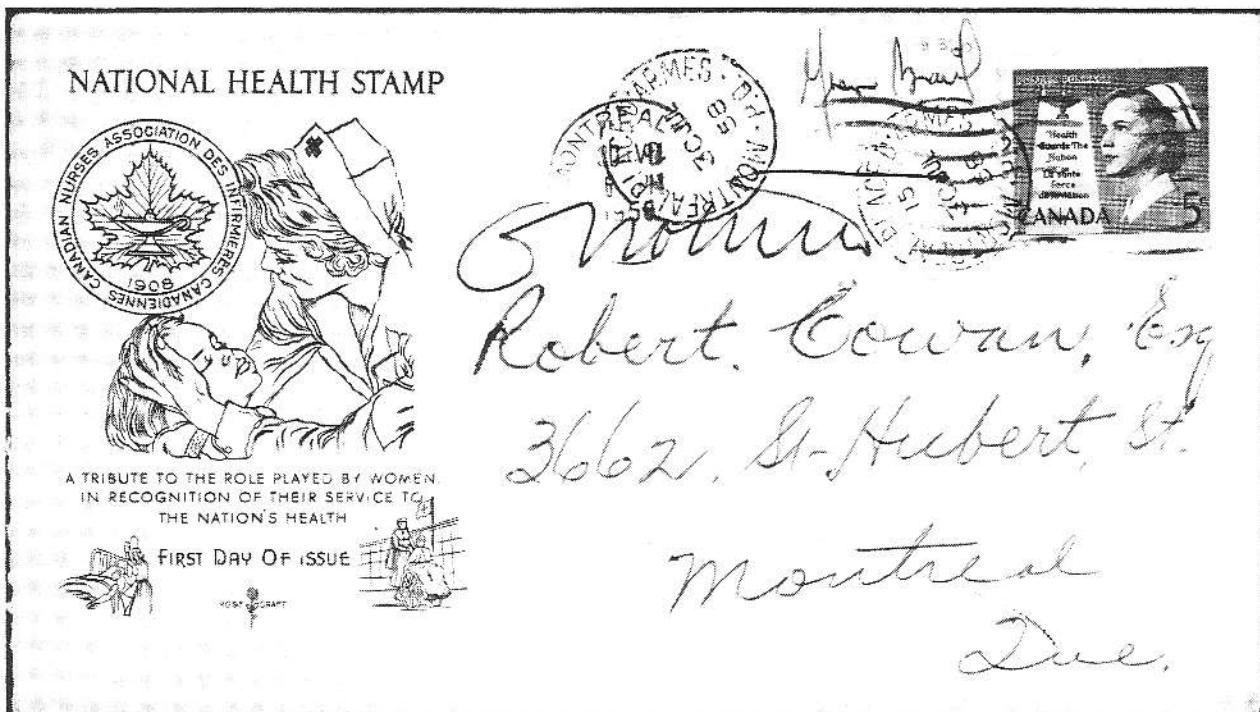
Même si Hugues Lapointe avait donné son accord favorable³⁶⁶, il a ajouté immédiatement que les dessins des timbres-poste à émettre en 1957 et la plupart de ceux de 1958 avaient été choisis et se trouvaient en diverses phases de leur développement³⁶⁷: ce qu'avait compris l'Association canadienne des Infirmières qui écrivait ultérieurement que «nous prenons note qu'il ne pourrait être émis avant 1958»³⁷¹.

Toutefois Mlle Pearl Stiver, dans sa lettre datée du 17 janvier 1957, souligne d'autre part que l'année 1958 serait convenable³⁷² puisqu'elle honorera le 50e anniversaire de fondation de l'Association des infirmières³⁷³ dont elle est la secrétaire-générale.

À partir de ces indications données par le ministre lui-même³⁷⁴, le directeur des Services financiers avait tenté de planifier une première date d'émission: au tout début du mois de juin 1958³⁷⁵, comme il l'a indiqué dans un post-scriptum à Fritz Brandtner en date du 14 janvier 1958³⁷⁶.

Puis on fixera la date d'émission au tout début du mois d'août 1958³⁷⁷, une date qui avait été indiquée dans le brouillon de la lettre³⁷⁸ que J.A. MacDonald voulait faire parvenir au vice-président de la Canadian Bank Note Company Ltd comme commande officielle du ministère des Postes pour ce timbre-poste spécial.

Il y aura même une légère variation de date dans une annotation manuscrite à cette même lettre qui indiquait plutôt «à la fin de juillet»³⁷⁹ et qui précisait encore une



Lettre «Premier jour» portant les signatures de Gerald Trottier de d'Yves Baril.

fois que la direction du ministère était indécise quant à la date précise de la mise en vente de ce timbre-poste.

Plus tard, on précisera définitivement cette tentative «à la fin de juillet» quand on parlera expressément du 30 juillet 1958³⁸⁰. D'ailleurs J.R. Carpenter a indiqué dans une note du 26 février 1958, que «la date planifiée pour la vente de ce timbre-poste serait le 30 juillet»³⁸¹.

Enfin la date définitive de cette future émission consacrée à la Santé sera déterminée, le 26 février 1958, quand le ministère indiquera à la Canadian Bank Note Company son désir d'émettre un nouveau timbre-poste en leur faisant parvenir le dessin original créé par Gerald Trottier: ce sera le 30 juillet 1958³⁸².

Cette évolution de la pensée du ministère des Postes concernant la date de cette émission demeure l'une des plus intéressante parmi toutes celles contenues dans les divers dossiers consultés jusqu'à maintenant.

B) Publicité de l'émission

Pour que cette émission postale soit vendue, il faut qu'une bonne campagne de publicité soit orchestrée par le ministère des Postes plusieurs mois à l'avance avant la date de la mise en vente.

Toujours dans la même note³⁸³ écrite par J.R. Carpenter, le directeur de la Division des timbres-poste déclare

que la publicité commencerait autour du 30 mai 1958³⁸⁴. Bien des démarches seront nécessaires avant de commencer la campagne de publicité proprement dite. Elles commenceront effectivement le 14 avril 1958.

(1) les reproductions glacées

Quatre jours plus tard, le 18 avril 1958, J.A. MacDonald demandera à la Canadian Bank Note Company de lui fournir quatre reproductions glacées³⁸⁵ du dessin original qu'on leur avait fait parvenir au cours du mois précédent. Ces photographies, devant mesurer une fois et demi les dimensions réelles du timbre-poste à émettre et comporter un trait diagonal sur la valeur nominale³⁸⁶, étaient nécessaires à la campagne de publicité bien qu'on n'ait pas encore approuvé la gravure³⁸⁷ de cette nouvelle émission.

Ce sont ces quatre reproductions glacées qui serviront de fondement à la campagne de publicité qu'entendait mener le ministère des Postes pour faire la promotion de cette vignette postale.

La compagnie chargée de l'impression de ce timbre-poste gravé, fournira les quatre reproductions glacées le 5 mai 1958³⁸⁸, selon la lettre adressée par A.H. Bouchette au directeur des Services financiers.

(2) le dépliant publicitaire

Pendant qu'on réalisait ces reproductions glacées, il y avait des discussions préliminaires dans le bureau de monsieur J.A. MacDonald sur un projet de dépliant publicitaire, le 21 avril 1958³⁹¹. Ce dépliant, croyait-on, pourrait être amélioré en consultant le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social³⁹² qui pourrait sans doute donner de la force à son contenu³⁹³. De toute façon, le directeur des Services financiers demandait à la section «Relations publiques» de l'Administration de procéder au développement de la publicité relativement à cette future émission³⁹⁴.

Le 7 mai 1958, dans la réquisition numéro 34-430-6, J.R. Carpenter avait demandé de lui fournir 8500 PS 14 dont 500 devaient être bilingues³⁹⁵, ce qui constituait le tirage normal pour les notices philatéliques.

Cependant devant une augmentation considérable dans la demande pour les timbres-poste spéciaux³⁹⁶, le directeur de la Division des timbres-poste réclamait un tirage supplémentaire de mille copies anglaises du PS 14³⁹⁷.

Dans le PS 14 ou notice philatélique³⁹⁸, le ministère des Postes donnait toutes les informations pertinentes à cette future émission postale: reproduction du dessin original, le titre de l'émission *Santé Nationale*, la date de l'émission *30 juillet 1958*, le dessinateur du timbre *Gerald Trottier, d'Ottawa*, la couleur *Pourpre*, ses dimensions *1 x 1 3/16*(environ), le numéro de planche 1, le nombre de timbres par feuille *100*, le tirage *25 000 000* ainsi que des informations sur les plis premier jour³⁹⁹.

Un peu moins de 10 000 exemplaires (précisément 9 500) PS 14 seront imprimés à partir du projet préliminaire adopté le 26 mai 1958 et commandé trois jours auparavant⁴⁰⁰.

(3) photographies lustrées

Toujours à partir du dessin original dont on avait demandé quatre reproductions glacées et qui étaient arrivées au ministère le 6 mai 1958, le directeur de l'Administration réclamera, pour sa campagne de publicité, 525⁴⁰¹ photos lustrées (ou «glossy prints») ayant les dimensions suivantes : *4 1/4" x 3 1/4"*.

De plus, B.J. Farrell exigera, pour la production des photographies illustrées, deux grandes photographies supplémentaires: une de *6" x 8 1/2"*, et une autre *7" x 9"*, demande comptabilisée au numéro 1484-

(4) grandes affiches

À la fin du mois de mai⁴⁰², le directeur de l'Administration demandera que la production d'une affiche géante soit réalisée pour l'émission postale du 30 juillet 1958.

Le tirage total de cette affiche devra comprendre d'abord une quantité suffisante pour répondre aux besoins du Bulletin Hebdomadaire du ministère des Postes, puis un nombre supplémentaire de 600 exemplaires (500 en anglais, et 100 en français) pour le Service philatélique⁴⁰³.

On devra fournir cette commande pour le 12 juillet 1958⁴⁰⁴, date de publication envisagée du Bulletin hebdomadaire du ministère des Postes canadiennes.

(5) campagne de publicité

Le sous-ministre des Postes a indiqué textuellement, dans sa lettre adressée au sous-ministre de la Santé nationale et datée du 27 mars 1958, que la campagne de publicité devait commencer officiellement le 6 juin⁴⁰⁵ par la distribution des éléments habituels: PS 14, affiches illustrées et autres bulletins.

D'autre part J.R. Carpenter posera comme date ultime de livraison pour les éléments suivants (annonces illustrées et PS 14) le 11 juin 1958⁴⁰⁶.

(6) annonces illustrées

Dix mille copies⁴⁰⁷ d'une annonce illustrée concernant cette nouvelle émission seront commandées par le directeur de la Division des timbres-poste. Ces annonces seront réalisées à partir d'un glossy print fourni par J.R. Carpenter.

Cinq cents exemplaires de cette annonce illustrée seront bilingues, tandis que 9 500 unités seront imprimées uniquement en anglais⁴⁰⁸.

Le Service responsable du ministère des Postes canadiennes devra fournir ces annonces illustrées au plus tard le 11 juin 1958⁴⁰⁹.

(7) communiqués de presse

Selon la coutume du ministère des Postes, le directeur des Services financiers fera préparer deux communiqués de presse qui devront être émis ultérieurement.

Le premier, intitulé «Bulletin confidentiel», était destiné à la Presse parlementaire, à la Presse canadienne et à la British United Press. Il était daté du 23 mai et an-

nonçait un communiqué futur (13 juin 1958) qui reprenait l'ensemble des informations utiles à un journaliste désireux d'accorder une importance particulière à cette nouvelle émission postale. Nous notons, avec curiosité, la couleur désignée: «le mauve⁴⁰ (!)» et aussi «sur la vignette figurera le portrait d'une infirmière»⁴¹.

Dans le second communiqué⁴², daté du 10 juin mais pour publication seulement le 13 juin durant l'après-midi, on trouvait non seulement les informations habituelles mais aussi un long texte⁴³ sur la Santé nationale et le rôle joué par les infirmières.

C) Distribution postale

Malgré nos recherches intensives, nous ignorons actuellement la date exacte où la Canadian Bank Note Company devait commencer ses livraisons du nouveau timbre-poste, mais nous pouvons raisonnablement croire qu'elles ont dû commencer au tout début du mois de juillet 1958⁴⁴.

Dans un communiqué sans date précise mais publié en juillet 1958 par le directeur des Services financiers à l'intention des directeurs de districts ou aux maîtres de poste, J.A. MacDonald confirmait l'information déjà donnée de l'émission d'un nouveau timbre-poste, le 30 juillet 1958, et que la livraison de cette émission commémorative s'effectuerait «à votre dépôt cette semaine»⁴⁵ et que ces nouveaux timbres seraient disponibles «à la date la plus proche possible»⁴⁶ du jour de l'émission.

Voici les principales indications de cette livraison selon les termes mêmes de J.A. MacDonald: (1) tous les bureaux de poste recevront une quantité de ces nouveaux timbres à un moment aussi proche que possible ou après la date d'émission, le 30 juillet; (2) les timbres devant être livrés aux bureaux urbains ou semi-urbains: un ou deux jours avant la date d'émission; (3) ceux pour les bureaux à commission et les petites succursales: le 30 juillet 1958 ou plus tard⁴⁷.

D) oblitération spéciale

Depuis bien des années, le ministère des Postes oblitère d'une façon spéciale les nouveaux timbres-poste: on appelle ces oblitérations spéciales «premier jour». L'émission du 30 juillet 1958 comportera évidemment cette sorte d'oblitération.

Nous pouvons lire dans la notice philatélique autorisée par le ministère des Postes à cette occasion, à la rubrique *plis du premier jour*: «les expédier au Maître de Poste, Ottawa 2 (Ontario), pour qu'ils lui parviennent

au plus tard le 28 juillet 1958. Dans le présent cas, 5 cents de frais de service sont exigés pour chaque pli et doivent être compris dans la somme envoyée»⁴⁸.

Il y aura une grande demande d'oblitérations «premier jour» puisque exactement 49 190 plis seront réalisés⁴⁹ à l'occasion de cette émission commémorative dans la ville d'Ottawa même.

E) dons de timbres-poste

À chaque émission de vignettes postales au Canada, le ministère des Postes faisait des «envois gracieux» conformément à la tradition ou aux règles de l'Union Postale Universelle.

Nous savons que, lors de cette émission postale spéciale du 30 juillet 1958 pour célébrer la Santé nationale, 762 timbres ont été distribués gratuitement par le ministère des Postes⁵⁰.

En voici rapidement la liste officielle: Premier ministre fédéral (un feuillet)⁵¹; Gouverneur-général (un feuillet)⁵²; la Reine d'Angleterre (un bloc de quatre)⁵³; le ministre des Postes (quatre exemplaires)⁵⁴; Album directeur (un timbre)⁵⁵; Collection du ministère (une vignette)⁵⁶; Exposition de New York (neuf timbres)⁵⁷; Cadres d'exposition du ministère (seize exemplaires)⁵⁸; Union Postale Universelle (385 timbres)⁵⁹; Union Postale des États Américains (trois exemplaires)⁶⁰; Premiers jours (cent timbres)⁶¹; Gerald Trottier (seize timbres)⁶²; H. Allen (sept timbres)⁶³; enfin le modèle, Mlle Sullivan, (seize exemplaires)⁶⁴.

F) Coût exact de l'émission

À moins d'avoir accès aux dossiers et d'y découvrir les pièces nécessaires, il demeure très difficile au Canada de découvrir le coût exact d'une émission postale. Nous en avons expliqué les raisons dans diverses études antérieures⁶⁵.

Toutefois nous avons découvert, à partir de longues recherches, ce coût exact pour l'émission postale intitulée *La Santé, Force Nationale du Canada*. Nous le découvrirons en examinant les principales composantes de ce coût total: les artistes, la plaque d'impression et l'impression elle-même.

(1) les artistes

Comme nous l'avons mentionné auparavant, trois artistes ont collaboré à cette émission en produisant quatre dessins originaux: Frizt Brandtner, G.E. Stranks et Gerald Trottier.

Le premier artiste qui a été payé a été Fritz Brandtner de Montréal, celui qui a produit deux dessins non retenus, qui a bénéficié d'un paiement de deux cents dollars⁴⁴⁵, soit cent dollars par projet non retenu.

Ce fut ensuite G.E. Stranks d'Ottawa qui a facturé le ministère des Postes pour une somme de 125 dollars⁴⁴⁶, montant accordé par le directeur des Services financiers en date du 19 mars 1958⁴⁴⁷.

Mais ce fut Gerald Trottier, dont le dessin original fut accepté, qui a été payé en dernier lieu. On ne nous dit pas exactement quel montant lui fut accordé le 26 mai 1958, mais on sait qu'à cette époque l'usage était de verser 300 dollars pour un projet retenu⁴⁴⁸. Nous pouvons donc raisonnablement conclure qu'il a été payé pour ce montant précis.

La somme totale payée aux artistes mêlés à la réalisation du timbre-poste consacré à la Santé nationale, se chiffre approximativement à 625 dollars !

(2) la plaque d'impression

La Canadian Bank Note Company Ltd facturait le ministère des Postes, non pas pour la gravure mais plutôt pour la réalisation de la plaque d'impression (une ou plusieurs, suivant le nombre de couleurs utilisées pour l'impression). Chaque plaque coûtait 750 dollars⁴⁴⁹, plus la taxe de vente qui se chiffrait à 10 %, pour un grand total de 825 dollars canadiens.

Comme le timbre de la Santé nationale a été imprimé en une seule couleur, le pourpre, la Canadian Bank Note Company Ltd a donc facturé le ministère des Postes pour la somme de 825 dollars⁴⁵⁰.

(3) l'impression

Le contrat général intervenu en 1952 entre le CBNC et les Postes canadiennes prévoyait l'utilisation de deux formats⁴⁵¹ pour un timbre unicolore: .199 cents par mille timbres (petit format) et .359 cents par mille timbres (grand format).

Cependant quand il y avait production d'articles non inscrits dans la table annexée au contrat, c'était celui qui effectuait la commande qui devait payer les ajustements nécessaires⁴⁵².

Voilà pourquoi G.A. Boyle, sous-ministre des Postes, trouvant juste et raisonnable⁴⁵³ la soumission fournie par la CBNC de .355 / mille timbres et compte tenu de l'augmentation des prix depuis 1952⁴⁵⁴, recommande au ministre d'accepter le prix de 8 165 dollars pour

l'impression de 23 millions de timbres-poste⁴⁵⁵. D'autre part comme il y a eu 1,6 millions de timbres produits en surplus, cela donne comme prix total 8 733 dollars (8 165\$ plus 568\$ = 8 773 dollars), auquel prix il faut ajouter la taxe de vente habituelle qui s'élevait à 10 % = 873,30 dollars⁴⁵⁶. Pour un grand total de 9606,30 dollars pour l'impression.

(4) le coût total

En additionnant tous ces éléments (artistes, plaque d'impression et impression même des timbres), nous en arrivons à un montant approximatif de 11 056,30 dollars pour cette émission postale spéciale.

Le coût total indiqué ici implique seulement la fabrication artistique et technique de ce timbre-poste par la Canadian Bank Note Company Ltd, d'Ottawa⁴⁵⁷.

V - LA CONTROVERSE

Plusieurs émissions postales canadiennes ont suscité de temps à autre quelques commentaires positifs et surtout des critiques négatives concernant un ou plusieurs aspects de ses éléments constitutifs, mais jamais autant que ne le fit la vignette postale émise le 30 juillet 1958: ce fut une véritable controverse qui déchaîna les passions un peu partout à travers le pays.

A) Le début

Tout a commencé avec la parution du communiqué, daté du 10 juin 1958 mais devant être publié le 13 juin suivant durant l'après-midi, qui affirmait à deux reprises⁴⁵⁸ que le modèle représenté sur le timbre-poste était une infirmière (1); la Presse canadienne, avec ses journalistes toujours prêts à réaliser des scoops, découvrit rapidement la supercherie⁴⁵⁹ et ne manqua pas d'en faire une manchette⁴⁶⁰ dans ses éditions du 12 juin (2).

(1) le communiqué

Revenons donc au communiqué publié par le ministère des Postes le 10 juin 1958. Que disait-il donc au sujet du portrait inclus dans le dessin de ce timbre-poste?

Dans le deuxième paragraphe de ce communiqué officiel, nous pouvons lire ceci: «En outre, le portrait d'une infirmière, sur la vignette, symbolisera l'apport de la femme en ce domaine»⁴⁶¹. C'est par conséquent le ministère des Postes lui-même qui a prétendu que c'était une infirmière qui était représentée sur sa vignette postale!

Les relations extérieures du ministère réaffirment de nouveau cette indication, quand elles écrivent dans le cinquième paragraphe du même communiqué que «l'infirmière qui figure sur le timbre rappellera aux Canadiens les femmes qui se consacrent aux Services de santé, tant privés que publics ou militaires, et dont le dévouement a contribué si largement au bien-être de la nation»⁴⁵².

Devant cette double affirmation écrite dans un document officiel du ministère des Postes, nous pouvions croire que c'était véritablement un membre de l'Association canadienne des Infirmières qui avait posé ou du moins avait servi de modèle à Gerald Trottier, l'auteur du dessin original de cette émission postale.

(2) la Presse canadienne

Ayant reçu ce communiqué daté du 10 juin et celui du 23 avril précédent qui était qualifié de «confidentiel», les journalistes se préparaient à publier leur papier habituel sur toute nouvelle émission postale canadienne.

a) origine

Un journaliste inconnu de la Presse canadienne, sans doute ayant «couvert» la convention de l'Association canadienne des Infirmières qui s'était tenue à Ottawa pour célébrer le 50e anniversaire de fondation de ce groupement professionnel, découvrit le pot aux roses. À l'occasion de ce congrès, le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social publia un livret-souvenir⁴⁵³ sur le nursing qui comportera la photographie de Mlle Florence Sullivan sur la page couverture⁴⁵⁴. D'un autre côté, Mlle Sullivan, très photogénique⁴⁵⁵, avait paru également sur la publicité de l'Ottawa Transportation Commission⁴⁵⁶.

En voyant le timbre-poste lui-même, ce dit journaliste se rappela avoir déjà vu le portrait de la même personne⁴⁵⁷ et, en se rappelant ses souvenirs ou feuilletant ses notes, il retrouva rapidement de quelle personne il s'agissait⁴⁵⁸.

Comme le sont tous les journalistes dans leur nature profonde, il n'hésita point à faire de sa trouvaille un scoop journalistique qui démentira les affirmations contenues dans le communiqué officiel émis par le ministère des Postes lors de cette nouvelle émission commémorative.

b) articles

Nous avons en main plusieurs articles⁴⁵⁹ qui furent écrits par la Presse canadienne à partir de ce scoop décou-

vert probablement par un journaliste de la ville d'Ottawa.

Tout d'abord dans le *Ottawa Citizen*⁴⁶⁰ du 12 juin 1958, nous voyons deux photographies: celle du timbre-poste lui-même tirée d'un des articles de publicité créés par le ministère des Postes et ensuite celle de Mlle Florence Sullivan en personne prise

par Henry J. Leclair du ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social⁴⁶¹. En manchette de l'article: *Nurse Sullivan on Stamp* et *City Secretary Model for Stamp*⁴⁶². Pour résumer cet article, nous pourrions dire que Mlle Sullivan était une secrétaire de l'administration municipale qui a servi comme modèle à un photographe, et que l'une des photos prises a servi à l'artiste Gerald Trottier pour créer son dessin original.

Ensuite un autre article intitulé *Ottawa Girl Model for Nurse Stamp* a paru dans un autre journal canadien⁴⁶³; il reprend intégralement le contenu du premier article tiré du *Ottawa Citizen*.

Enfin a paru dans le *Toronto Star* du 11 juin 1958 un article beaucoup plus personnalisé⁴⁶⁴ sur Mlle Florence Sullivan et comportant, lui aussi, une photographie particulière du modèle utilisé pour le timbre-poste.

D'autres journaux ont reproduit le même article de fond: par exemple le *London Free Press*⁴⁶⁵, le *Montreal Star*⁴⁶⁶, le *Edmonton Journal*⁴⁶⁷, le *Globe and Mail*⁴⁶⁸, etc.

Par conséquent la Presse canadienne a largement diffusé cet article provenant d'Ottawa, et qui identifiait le modèle du timbre-poste célébrant la Santé nationale comme étant Mlle Florence Sullivan, une secrétaire d'origine montréalaise et travaillant à Ottawa⁴⁶⁹.

B) La controverse

Il n'en fallait pas plus pour déclencher la pire controverse résultant de l'émission d'un timbre-poste contemporain du Canada. Nous pouvons imaginer où et qui réagiraient le plus à la non-utilisation d'une infirmière pour ce timbre-poste célébrant la Santé nationale.



William Hamilton

(1) les infirmières

Un lot de lettres, venant d'une multitude d'infirmières diplômées⁴⁷⁰, proclamèrent leur indignation du choix d'une secrétaire pour personnifier une infirmière sur une vignette postale consacrée au nursing.

E.R. Hill, d'Alliston (Ont.), résume bien ce sentiment majoritaire de frustration de la part des infirmières dans sa lettre du 9 juillet 1958 au ministre des Postes: «Il y a consternation... aussi bien de la part d'individus que de groupes travaillant dans le nursing... du choix d'une personne pour agir comme infirmière»⁴⁷¹. Et il ajoute, dans son deuxième paragraphe de la même lettre, que «plusieurs ont manifesté fortement leur désaccord avec le choix du ministère des Postes pour cette vignette postale»⁴⁷². À la fin de sa lettre, il résume bien la pensée des deux personnes qu'il représente: «Pourquoi ne pas avoir reproduit la photo d'une véritable infirmière?»⁴⁷³.

Nous pourrions reprendre chacune des lettres de protestation reçues par le ministère des Postes, mais elles peuvent se résumer⁴⁷⁴ à ces mots: «indignation, stupéfaction, étonnement, incompréhension, etc.».

Voici rapidement une liste représentative de ces protestations, mais qui n'est pas exhaustive loin de là, contenues dans le dossier du ministère des Postes: Mmes ou Mlles Marion A. Brown⁴⁷⁵ d'Oakville (12 juin), Shirley A. Manning⁴⁷⁶ de Toronto et Laura Blacker d'Ottawa (13 juin), Charlotte MacFarlane⁴⁷⁷ de Ste-Foy (15 juin), Frances Beattie⁴⁷⁸ de Cowansville (19 juin), Catherine Murcheson⁴⁷⁹ de Montréal (10 juillet), Nora R. Price⁴⁸⁰ de New Glasgow (27 juin), Margaret F. Craigie⁴⁸¹ de Toronto (29 juin), etc.

(2) le grand public

La même intensité apparaît dans les réactions négatives du grand public relativement au choix d'une secrétaire comme modèle pour ce timbre-poste spécial destiné à honorer le nursing.

Nous pourrions citer d'abord les lettres de dames indignées par un tel choix et qui n'ont pas hésité à le faire savoir au ministre des Postes: telles que Mlles ou Mmes M.R. Russel⁴⁸² de London (18 juin), N.H. Haworth⁴⁸³, une «sténo d'Edmonton» (14 juin), Nancy P. Mingie⁴⁸⁴ de Montréal (16 juin), France Beattie⁴⁸⁵ de Cowansville (18 juin), Eunice Hitchcock⁴⁸⁶ de Cowansville (18 juin), Emily M. Shields⁴⁸⁷ (19 juin), Irene Downham⁴⁸⁸ (12 juin), etc.

Même des messieurs ont ajouté leur voix à ce déluge de protestations: J.L. Ryan⁴⁸⁹ de Chapleau (12 juin), Gary Schumacher⁴⁹⁰ de Teeswater en Ontario (14 juin), le révérend A. Finn Marsh⁴⁹¹ de Calgary (16 juin), David Rymer⁴⁹² de Timmins (25 juin), Harold G. Coats⁴⁹³ de Smith Falls (23 juin), E.R. Hill⁴⁹⁴ d'Alliston (9 juillet), etc.

Pour conclure cette section consacrée aux critiques négatives provenant des infirmières et du grand public, nous aimeraisons citer la conclusion écrite par monsieur David Rymer⁴⁹⁵ de Timmins (Ont.) en date du 25 juin: «Shame on the Government and you Mr Postmaster General»⁴⁹⁶ suivi d'un «sincèrement». Voilà une conclusion catégorique!

C) Les avis favorables

Durant cette controverse qui a duré essentiellement deux mois (juin et juillet 1958), le ministère des Postes a reçu quelques avis favorables qui ont dû jeter un certain baume sur ce déferlement de protestations.

Deux infirmières ont exprimé favorablement leur avis sur cette émission postale: il s'agit de madame Edith A. Cale⁴⁹⁷, en date du 16 juin 1958: «Concernant ce timbre-poste spécial... j'aimerai vous féliciter pour la simplicité et la beauté du dessin»⁴⁹⁸; plus loin elle ajoute «les infirmières du Canada seront honorées; ce timbre-poste célébrera leur contribution à la Santé nationale»⁴⁹⁹ (deuxième paragraphe). Quant à la seconde, Mlle A.B. Albinson⁵⁰⁰ de Bloomfield, New Jersey, qu'en «tant qu'infirmière formée à l'hôpital général de Kingston, j'aimerai vous faire savoir combien j'ai été inspirée quand j'ai vu pour la première fois ce nouveau timbre-poste célébrant les membres de ma profession»⁵⁰¹; et un peu plus loin, «malgré qu'elle soit une citoyenne américaine, ... elle a retrouvé des souvenirs de son pays d'origine»⁵⁰².

Puis d'autres personnes canadiennes ont ajouté leurs commentaires positifs sur cette nouvelle émission postale: Michael A. Ajram⁵⁰³ de Montréal qui déclare, dans sa lettre datée du 27 août 1958, que «plusieurs de ses amis canadiens sont émerveillés par le portrait qui apparaît sur le timbre de 5 cents (*la Santé nationale*)»⁵⁰⁴; puis Peter A. Nearing souligne ceci: «Puis-je vous exprimer mes félicitations pour le timbre de la *Santé nationale*»⁵⁰⁵ à cause des raisons suivantes: «c'est une très jolie pièce de travail»⁵⁰⁶ et «l'un des meilleurs timbres-poste canadiens que j'aie vus»⁵⁰⁷; enfin Mme C.M. Fuller⁵⁰⁸, de la Colombie britannique, demande le nom de la jolie infirmière qui se trouve sur le timbre-poste célébrant la Santé nationale⁵⁰⁹.

■ LES CAHIERS-OPUS VII ■

Malheureusement bien peu de citoyens canadiens ont exprimé leurs commentaires positifs, ce qui a eu pour résultat concret d'amener une «image négative» de cette émission postale de la part du grand public.

D) Documents officiels

Cette vague énorme soulevée par une émission postale somme toute banale entraîna des réactions de la part du ministère des Postes. Nous pouvons les résumer en quatre interventions officielles: (1) journal des débats; (2) note; (3) communiqué supplémentaire; (4) et enfin une lettre-réponse type.

(1) journal des débats

Le jeudi 17 juin 1958⁵¹⁰, le député de Renfrew South, Monsieur J.W. Baskin posa la question suivante au ministre des Postes: «Est-ce que le ministre des Postes pourrait commenter le fait que le modèle dessiné sur le prochain timbre-poste ne soit pas une infirmière qualifiée?»⁵¹¹.

William Hamilton, dans sa réponse à cette question⁵¹², énonça plusieurs éléments qui peuvent éclairer la présente controverse: (1) le choix du modèle demeure la responsabilité de l'artiste retenu par le ministère⁵¹³; (2) quand l'artiste a reçu la commande, il fut référé à l'Association canadienne des Infirmières pour le matériel nécessaire⁵¹⁴; (3) cette dernière lui a fourni la photographie d'une infirmière, laquelle provenait du ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social⁵¹⁵; (4) cette photographie a été réalisée en collaboration étroite avec l'Association canadienne des Infirmières⁵¹⁶; (5) l'artiste, satisfait de cette photographie, s'en est servi pour concevoir le portrait contenu dans le dessin du timbre-poste⁵¹⁷; (6) que l'uniforme des photographies fut fourni toujours par la dite Association⁵¹⁸; (7) enfin qu'il doit y avoir au sein de l'Association canadienne des Infirmières un nombre égal de membres satisfaites de ce portrait⁵¹⁹.

Cette déclaration reflète assez fidèlement la réalité historique qui a présidé à la matérialisation de cette émission postale commémorative, même s'il y a eu quelques omissions⁵²⁰ volontaires ou involontaires.

(2) note

Voilà la note⁵²¹ qui a servi d'argument au ministre des Postes pour répondre à la question posée par un membre de la Chambre des Communes en date du 17 juin 1958.

Ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans cette note datée du 17 juin 1958, ce sont les annotations manuscrites faites par le directeur des Services financiers qui y a inscrit la note suivante pour monsieur J.R. Carpenter: «I confirmed the above with Mr. Trottier and Mr. Erb of Dept. N.H. and W.»⁵²².

Cette indication manuscrite nous décrit probablement le déroulement exact des faits et la justesse des points⁵²³ décrits dans cette note relative à cette émission postale.

(3) communiqué supplémentaire

Il est tout à fait exceptionnel que le ministère des Postes ait eu à émettre un troisième communiqué⁵²⁴ de presse concernant une émission postale de timbres encore à venir. La controverse y a sans doute contribué !

Pour essayer de réduire la controverse résultant du choix d'une secrétaire toujours vivante pour illustrer le timbre-poste consacré à la Santé nationale, la direction du ministère des Postes a fait une large diversion en portant l'attention du public sur le vif intérêt⁵²⁵ manifesté vis-à-vis cette émission sur la Santé nationale.

D'abord on souligne, dans le premier paragraphe, que «le timbre-poste sur la santé... susciterait un intérêt inaccoutumé»⁵²⁶, ce qui était véritablement le cas.

Puis on note que «les directeurs du ministère de la Santé nationale conviennent que la vignette postale sera un excellent moyen d'attirer l'attention sur la Santé» (deuxième paragraphe)⁵²⁷.

Enfin nous pouvons lire, dans le troisième paragraphe, que «le choix du joli modèle pour l'infirmière semble bien vu par les philatélistes, en particulier ceux qui s'occupent de santé publique»⁵²⁸.

Tout cela évidemment, et pour d'autres raisons mentionnées (quatrième et cinquième paragraphes), pour tenter de minimiser la controverse virulente suscitée par cette nouvelle émission.

(4) lettre-réponse type

À toutes les lettres de citoyens critiquant négativement cette émission postale, le ministère des Postes envoyait une réponse-type qui devait servir au ministre surtout⁵²⁹.

Cette formule reprend, à peu de mots près, tous les éléments indiqués par William Hamilton dans sa réponse à un député de la Chambre des Communes, le 17 juillet 1958.

Il peut y avoir quelques modifications dans le dernier paragraphe, mais nous pouvons affirmer que l'ensemble des réponses écrites du ministère des Postes à cette occasion reflètent fidèlement cette réponse-type.

E) La reconnaissance officielle

Jamais le ministère des Postes n'a reconnu officiellement en public⁵³⁰ que la personne représentée sur le dessin de Gerald Trottier était Mlle Florence Sullivan, d'Ottawa. Mais divers indices, trouvés dans le dossier relatif à ce timbre-poste, nous le confirment pratiquement.

(1) le communiqué du 29 juillet

Premièrement, le ministre des Postes admet, dans son communiqué du 29 juillet 1958⁵³¹ pour la première fois, que «le choix du joli modèle pour l'infirmière semble bien vu par les philatélistes, en particulier ceux qui s'occupent de santé publique»⁵³².

Cette admission officielle confirme que Gerald Trottier s'est servi d'un modèle vivant pour créer son portrait⁵³³, et qu'il peut donc être retracé parmi la population canadienne.

(2) crédit pour dons postaux

J.R. Carpenter envoie une note au directeur des Services financiers⁵³⁴ afin d'obtenir un crédit de 38,10 dollars pour donner des timbres-poste gratuits de cette nouvelle émission postale.

Nous y retrouvons le nom du modèle, «Miss Sullivan»⁵³⁵, qui doit recevoir un envoi gracieux comportant seize timbres⁵³⁶. Ce qui est inhabituel pour une liste qui demeure invariable, sauf dans ce cas-ci.

D'ailleurs un paragraphe a été ajouté à cette liste pour justifier l'ajout du nom de Mlle Sullivan aux bénéficiaires: «I am recommending above that Miss Sullivan be given 16 stamps as a souvenir of her efforts on our behalf. I believe that she has been exceptionally cooperative and represented the Department with much dignity»⁵³⁷.

(3) lettre à Mlle Sullivan

Le ministre des Postes, William Hamilton, a pris la peine d'envoyer une lettre⁵³⁸ à Mlle Florence Sullivan, qui confirme définitivement tout ce que nous avons énoncé antérieurement.

Il écrit, dans un seul paragraphe, qu'il «a beaucoup de plaisir à lui faire parvenir un souvenir comportant des timbres imprimés à partir d'un dessin qui incluait son portrait en tant que modèle»⁵³⁹. Il a aussi «apprécié sa coopération dans la présente affaire»⁵⁴⁰.

Cette lettre, datée du 30 juillet 1958, conclut ultimement que ce fut bien Mlle Florence Sullivan, résidant au 9 avenue Glencairn (à Ottawa), qui a servi de modèle à l'artiste Gerald Trottier pour la création de son dessin original.

F) Conclusion générale

Pour la première fois dans notre pays (et qui ne sera pas la dernière), une personne vivante autre que la famille royale a servi de modèle pour un timbre-poste canadien.

Ce choix artistique, découvert avant la mise en vente postale du timbre-poste célébrant la Santé nationale, a engendré une violente controverse dans la tranquillité paisible de la philatélie canadienne, bien que Mlle Sullivan ait déclaré que son grand rêve était de devenir une infirmière professionnelle⁵⁴¹.

VI - ANECDOTES

Il demeure fort intéressant de traiter de quelques anecdotes relatives à la production de cette émission postale consacrée à la Santé nationale, ce qui nous permettra d'entrer de plain-pied dans la petite histoire de la philatélie canadienne.

A) le portrait de l'infirmière

Un premier coup d'œil sur l'historique de cette émission postale canadienne peut nous faire croire que ce fut l'artiste Gerald Trottier qui demeure le grand responsable de la violation des règlements du ministère des Postes: soit d'avoir représenté une personne vivante, autre qu'un membre de la famille royale, sur un timbre-poste canadien.

(1) le dessinateur

Gerald Trottier, bien qu'utilisant un modèle vivant, avait «stylisé»⁵⁴² son portrait à un point tel qu'il l'avait rendu «méconnaissable»⁵⁴³ par une modification profonde des traits⁵⁴⁴: en changeant la ligne de la mâchoire⁵⁴⁵ et les yeux⁵⁴⁶. De cette façon, nous pouvons dire que le dessinateur avait pris un minimum de précautions élémentaires afin d'éviter une ressemblance trop évidente avec son modèle. Ce qui nous porte à croire qu'il ne fut pas le principal responsable de l'erreur qu'on lui a longtemps reprochée!

(2) le graveur

C'est une confidence que nous a livrée récemment le graveur Yves Baril⁵⁴⁷ qui nous a permis d'établir définitivement à qui revenait réellement la responsabilité d'une telle bourde au plan postal canadien.

N'aimant pas le «visage déformé que représentait le modèle»⁵⁴⁸ réalisé par Gerald Trottier, Yves Baril a «travaillé d'après le vrai portrait original»⁵⁴⁹ car il trouvait que «le visage réel de la jeune fille était bien beau»⁵⁵⁰.

Cette intervention directe du graveur dans l'interprétation⁵⁵¹ du portrait de Mlle Florence Sullivan a eu pour conséquence, que le «public l'a reconnue»⁵⁵².

c) conclusion

Nous sommes en mesure maintenant de déclarer que la responsabilité de cette identification à un personnage vivant revient surtout au graveur Yves Baril qui a travaillé surtout sur le modèle photographique plutôt que sur le modèle artistique fourni par Gerald Trottier.

B) Une double gravure

À part les projets artistiques gravés qui furent non émis parce que rejetés en cours de fabrication, il demeure assez rare qu'un artiste grave «deux fois» le même sujet!

Nous avons expliqué auparavant que le ministère des Postes avait exigé, durant le mois d'avril 1958, des modifications substantielles au modèle initial déjà accepté de Gerald Trottier⁵⁵³.

Cette intervention tardive du ministère des Postes causera quelques maux de tête au graveur: graverait-il une seconde fois ce modèle au risque de perdre effectivement «les 121 heures de travail»⁵⁵⁴ déjà consacrées à la première matrice XG 1191?

Une solution médiane au plan technique fut adoptée: le transfert sur un rouleau des éléments qui demeuraient satisfaisants⁵⁵⁵ et le grattage des autres éléments non convenables⁵⁵⁶ qui devaient, par conséquent, être enlevés: le dessin de la lampe⁵⁵⁷ et l'aspect des caractères de la légende⁵⁵⁸.

Ce fut une solution ingénieuse au plan technique qui évita de reprendre en totalité le travail de gravure déjà effectué sur le premier poinçon original.

Les autorités postales envisagèrent même, à un moment donné⁵⁵⁹, de faire réaliser une troisième gravure⁵⁶⁰ sur le même sujet. Mais le manque de temps les en a dissuadées, heureusement!

C) La couleur exacte

Notre perception visuelle nous joue souvent de vilains tours quand vient le temps de déterminer exactement la nuance d'une couleur que nous révèlent nos yeux.

Il en fut de même pour le ministère des Postes qui hésita longtemps avant de déterminer la couleur précise de cette vignette postale.

Le ministère a d'abord longtemps cru qu'il émettrait cette émission postale dans la couleur «mauve»⁵⁶¹, une nuance qu'il croyait appropriée au sujet concerné.

Puis il a songé à la couleur «Bleu»⁵⁶² pour ce timbre-poste, puisqu'il fait réaliser plusieurs épreuves de couleur⁵⁶³ dans cette nuance.

Enfin on a mentionné, dans le PS 14⁵⁶⁴ que la nuance ultime de cette nouvelle vignette postale sera le «Violet»⁵⁶⁵.

Tout ceci nous permet de comprendre que les autorités postales canadiennes ont longtemps hésité à choisir la nuance définitive de ce timbre-poste même quand il avait été imprimé par la Canadian Bank Note Ltd, d'Ottawa.

D) Double projet de communiqué

L'incertitude quant à la nuance définitive de la nouvelle émission postale a entraîné une autre conséquence concrète: la production de deux communiqués pour la même émission postale !

(a) premier projet

Dans le premier projet de communiqué, qui sera confirmé ultérieurement par un PS 14⁵⁶⁶, nous notons pour

cette future émission postale l'utilisation de la couleur BLEUE⁵⁶⁷.

D'ailleurs, la majorité des épreuves de couleur produites à la Canadian Bank Note Company étaient réalisées dans cette teinte, ce qui a fait penser à son auteur⁵⁶⁸ que le timbre serait émis dans cette couleur.

(b) second projet

Après une longue hésitation, le ministère des Postes s'est enfin décidé pour inscrire dans un second projet de communiqué, qui sera repris dans l'édition définitive du PS 14 de cette émission, la couleur «Violet»⁵⁶⁹.

Ceci constitue une traduction plus ou moins heureuse du terme «purple»⁵⁷⁰ utilisé dans le PS 14 (édition en langue anglaise).

Le dictionnaire Harrap's⁵⁷¹ nous indique qu'on doit traduire ce terme d'abord par le mot «pourpre» (a) et ensuite «violet - tirant sur le rouge» (b)⁵⁷².

Nous laissons au lecteur le soin de déterminer exactement quelle est la nuance qui fut utilisée par la Canadian Bank Note Company et quel devrait être le terme réel qui aurait dû être utilisé par le ministère des Postes dans son PS 14!

E) Mise en vente avant le 30 juillet

Malgré des directives précises, maintes fois rappelées par communiqué provenant du directeur des Services financiers, cette émission postale a été mise en vente avant la date fixée!

Rappelons brièvement le paragraphe de cette directive qui était très explicite: «les timbres ne doivent pas être mis en vente avant la date d'émission» (troisième paragraphe)⁵⁷³.

En dépit de cette mise en garde, J.R. Carpenter fait remarquer, dans une simple note manuscrite adressée au directeur des Services financiers et datée du 8 août 1958, qu'un «bureau (de poste) de Toronto a vendu les timbres de la Santé nationale une journée avant la date d'émission»⁵⁷⁴. Ce qui signifie, estime-t-il tout simplement, qu'il n'y a pas eu «grande attention de la part de ce bureau»⁵⁷⁵ à ce sujet!

D'ailleurs ce ne sera pas la première et dernière fois que ce genre d'incident se produira au sein du ministère des Postes: quand on consulte la plupart des dossiers relativement à l'émission d'un timbre-poste ca-

nadien, on trouve notifié régulièrement des cas de mise en vente précédant d'une ou de plusieurs journées la date officielle d'émission.

Conclusion

Dans cette troisième étude⁵⁷⁶ que nous consacrons à l'œuvre postale de Gerald Trottier, nous avons essayé de retracer tous les faits qui peuvent expliquer cette émission postale célébrant la *Santé nationale au Canada*.

Cette recherche en profondeur nous a permis de découvrir, qu'à partird'une demande initiale de l'Association canadienne des Infirmières, le ministère des Postes a passé d'une vignette axée sur le nursing à un timbre-poste honorant la Santé nationale. Découvrir cette lente évolution constitue un premier aspect de la richesse de toute étude consacrée à l'émission postale d'un timbre.

Puis elle nous a permis, une autre fois, de décortiquer toutes les phases de la fabrication artistique et technique de ce timbre-poste qui ont exigé environ deux années de travail intense!

Enfin, après avoir abordé la controverse suscitée par cette émission postale et diverses anecdotes, nous avons mieux compris et réfléchi sur les conséquences inattendues qui peuvent résulter d'un simple timbre-poste émis par les Postes canadiennes et des réactions qu'il peut susciter dans la population canadienne.

En analysant tous ces éléments, nous avons pris conscience de l'intérêt historique de toute émission postale canadienne et quel intérêt immense devrait susciter une autre recherche de ce type dans la philatélie nationale contemporaine.

NOTES

I - ORIGINES DU PROJET

- 1) Se référer à l'Opus I (pages 137-174) des Cahiers de l'Académie Québécoise d'Études Philatéliques (Champlain) et Opus II (La Vérendrye: pages K1 à K42).
- 2) Oeuvre qui comprend les vignettes suivantes: *La Vérendrye* (4 juin 1958), *Champlain* (26 juin 1958), *Santé Nationale* (30 juillet 1958), *Halifax 1758* (2 octobre 1958), *Voie maritime du Saint-Laurent* (30 juin 1959), et le choix d'*Ottawa comme capitale nationale* (8 septembre 1965).
- 3) À partir du dossier numéro 13-7-14 du ministère des Postes canadiennes.
- 4) Voir la partie V de la présente étude.
- 5) C'est le titre officiel de cette émission postale que nous retrouvons inscrit sur le timbre-poste lui-même.
- 6) Idée provoquée par sa secrétaire-générale, Mme Pearl Stiver, qui était, semble-t-il, une femme énergique.
- 7) D'après la date inscrite sur le mémoire que l'Association des infirmières a présenté au ministre et qui se lit de la façon suivante: octobre 1956.
- 8) Dossier qui s'intitulait: «Increasing Demand For Nursing Service» (page 1).
- 9) Nous devons ajouter que pour réaliser cet historique, nous allons aussi utiliser l'historique de Grant L. Kalbfleisch intitulé «The National Health Stamp: the story behind the story», 6 pages dactylographiées.
- 10) Cf. dossier cité en note 8, page 2 (premier paragraphe).
- 11) Ibidem, page 2 (premier paragraphe).
- 12) Ibidem, page 2 (deuxième paragraphe).
- 13) Ibidem, page 2: «Such a situation suggests similar action in this country» (deuxième paragraphe).
- 14) Ibidem, page 2: «Appearance of a stamp drawing public attention to this fact would, in our view, constitute a contribution to the continued success of Nursing and the vital role it plays in promoting the National Welfare» (troisième paragraphe).
- 15) Lettre de Mlle Pearl Stiver (du 6 novembre 1956) au ministre des Postes, dans laquelle on lit: «It is a privilege to present to you a statement on Nursing, prepared by the Canadian Nurses' Association with the request that the Government of Canada produce a stamp depicting Nursing» (premier paragraphe).
- 16) Cf. note précédente.
- 17) Lettre de D.G. Emerson (en date du 7 novembre 1956) à Robert Gendron: «My Minister has received a copy of the Brief presented by the Canadian Nurses' Association to the Postmaster General» (premier paragraphe).
- 18) Ibidem.
- 19) Ibidem: «Any consideration your minister may be able to give to the representation of the Association as presented by Miss Pearl Stiver, the General Secretary, will be warmly appreciated» (deuxième paragraphe).
- 20) Lettre de Hugues Lapointe (en date du 15 novembre 1956) à Mlle Pearl Stiver.
- 21) Ibidem: «I have much sympathy with the suggestion contained in your letter 2-3-6/D of the 6th November, to the effect that this Department issue a special postage stamp emphasizing Nursing» (premier paragraphe).
- 22) Voir la note précédente.
- 23) Cf. le premier paragraphe de la lettre citée en note 20.
- 24) Ibidem, paragraphe deuxième: «It had been concluded in the past that the significant contribution of women to the Nation's development should be recognized on postage stamp».
- 25) Ibidem, deuxième paragraphe: «Certainly Nursing is one of the fields where women have earned an impressive record of service and I believe that this field of achievement would be very appropriate if used as a motif for a stamp design».
- 26) Ibidem: «Many months are required to develop an effective postage stamp design and have it printed on the many millions of postage stamps required for nationwide distribution. The stamp designs for issue in 1957, and many for 1958, have already been selected and are in various stages of development» (troisième paragraphe).
- 27) Ibidem: «I would welcome suggestions» (deuxième page, premier paragraphe).
- 28) Cf. la première phrase du premier paragraphe de la lettre d'Hugues Lapointe citée dans la note 20: «Many months are required to develop an effective postage stamp design and have it printed in many millions of postage stamps required for nationwide distribution».
- 29) Lettre de Pearl Stiver (17 janvier 1957) à Hugues Lapointe: «1958 this date, from the standpoint of the Association, is an appropriate date» (premier paragraphe).
- 30) Ibidem: «Inasmuch as the Canadian Nurses' Association will celebrate its Fifteenth anniversary during 1958».
- 31) Suggestions que l'on retrouve dans la première page de la lettre citée dans la note 29.
- 32) Lettre qui fut datée du 17 janvier 1957, mais qui ne sera effectivement reçue que le 23 suivant au ministère des Postes (cf. les trois tampons: sous-ministre et directeur des Services financiers, et celui du ministre des Postes).
- 33) Ibidem: «1. We thought first of the Memorial to Nursing in our own Parliament Buildings, and wondered if there was some thought in it which might lend itself to a stamp» selon la lettre citée dans la note 29.
- 34) Ibidem: «2. We have obtained a photograph of the actual lamp which Florence Nightingale carried in the Barracks hospital in Crimea».
- 35) Ibidem: «3. We thought also a photograph of Florence Nightingale, and recall that the government of Australia issued recently a stamp with Florence Nightingale and the lamp referred to above».
- 36) Ibidem: «4. We thought also of the expansion of health services in Canada and wondered if there was some simple way of illustrating the nurse's work embracing the entire family in health as well as in disease».
- 37) Ibidem: «These are our immediate thoughts» (premier paragraphe, deuxième phrase).
- 38) Ibidem: «I should like to suggest, with your permission, Mr. Lapointe, that our Assistant General Secretary, Miss Rita MacIsaac, visit your office and confer with any member of your staff regarding any further assistance which this office might provide» (premier paragraphe, deuxième page).
- 39) Quand on consulte le dossier 13-7-14 et la lettre de mlle Pearl Stiver (17 janvier 1957), la prochaine pièce de ce dossier est datée du 11 octobre 1957.
- 40) Il y a toujours un «temps mort» pour chacune des émissions postales que nous avons étudiées jusqu'à maintenant, car les fonctionnaires ne s'énervent jamais et prennent leur temps malgré souvent des délais fort courts.
- 41) Par le travail artistique du dessinateur (un mois) et du graveur (deux semaines), cette émission postale sera réalisée dans un laps de temps relativement court.
- 42) C'est le titre provisoire qu'utilisera le ministre des Postes pour désigner cette future émission postale.
- 43) Après le «temps mort» normal que nous avons souligné dans un paragraphe précédent et la note 40.
- 44) Lettre de J.A. MacDonald (du 11 octobre 1957) à Gerald Trottier.
- 45) Après que le ministre des Postes eut accepté la proposition de l'Association des Infirmières (7 novembre 1956) et les suggestions qu'elles ont soumises (17 janvier 1957), ce sera la première démarche officielle réalisée pour concrétiser cette future émission postale.
- 46) La lettre citée en note 44 comporte l'adresse suivante pour cet artiste: «2696 Don Street, Britannia Bay, Ontario».

- 47) Ibidem: «I understand that Mr. Carpenter has informed you of our desire to obtain a postage stamp design depicting Nursing» (premier paragraphe).
- 48) Ibidem: «In 1958, the Canadian Nurses Association will celebrate its fiftieth anniversary» (deuxième paragraphe).
- 49) Ibidem: «and Department believes that this will be an appropriate occasion to honour Canadian Nurses» (deuxième paragraphe).
- 50) Ibidem: «and their tradition of "Service to humanity"» (deuxième paragraphe).
- 51) Ibidem: «In this case you may consider illustrating humanity» (deuxième paragraphe).
- 52) Ibidem: «by Canadian characters, an Indian, an Eskimo or Frontier people» (deuxième paragraphe).
- 53) Ibidem: «I enclose three photographs» (troisième paragraphe).
- 54) Ibidem: «photographs of the Memorial to nursing that is in Parliament Buildings in Ottawa» (troisième paragraphe).
- 55) Date de la demande officielle du ministère des Postes à un second artiste de réaliser un dessin original.
- 56) Lettre de J.A. MacDonald (du 12 novembre 1957) à Frizt Brandtner de Montréal.
- 57) Ibidem: «The National Art Gallery has suggested that possibly you may be interested in creating a stamp design for this subject» (premier paragraphe).
- 58) Ibidem: «a stamp design for this subject» (premier paragraphe).
- 59) Ibidem: «issuing next year a postage stamp that will commemorate Canadian nursing and its tradition of service to humanity» (premier paragraphe).
- 60) Cf. la lettre de J.A. MacDonald à Gerald Trottier en date du 11 octobre 1957, lettre citée en note 40.
- 61) Cette lettre (se référer à la note 56) est signée par J.A. MacDonald.
- 62) Ibidem: «The Department prefers that a stamp design for this subject be for a small size stamp» (deuxième paragraphe).
- 63) Ibidem: «The design may be either horizontal or vertical» (deuxième paragraphe).
- 64) Ibidem: «If this size of stamp is not suitable, however, the large size horizontal format measuring 1 20/64 " x 54/64 " may be used» (deuxième paragraphe).
- 65) Ibidem: «The design should be in exact proportion to these dimensions, five or ten times stamp size as you may desire» (deuxième paragraphe).
- 66) Ibidem: «We would expect to receive preliminary sketches not later than the 31st December» (troisième paragraphe).
- 67) Ibidem: «The Department normally pays \$300.00 for a design that is accepted for reproduction on postage stamp and lesser amounts for work done on designs that are not accepted» (troisième paragraphe).
- 68) Même si la lettre du 12 novembre 1957 a été initialée par J.A. MacDonald, c'est effectivement J.R. Carpenter qui l'a écrite: cf. les initiales JRC/LM.
- 69) Lettre de Frizt Brandtner (du 14 novembre 1957) à J.A. MacDonald: «I certainly would like to design the stamp in question» (deuxième paragraphe).
- 70) Ibidem: «and would appreciate such information as to how many colours, denomination, lettering desired, etc. or any other facts you like to have incorporated or brought out in the design» (deuxième paragraphe).
- 71) Ibidem: «Do you like to have the rough design in black and white, or colour?» (troisième paragraphe).
- 72) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 20 novembre 1957) à monsieur Frizt Brandtner.
- 73) Ibidem: «The stamp will be printed in one color by the steel plate engraved process, as used for all Canadian postage stamp issues» (deuxième paragraphe).
- 74) Ibidem: «We would welcome suggestions from you regarding the colour of ink that should be used as being most appropriate for the subject» (deuxième paragraphe).
- 75) Ibidem: «The rough design may be in black and white or the colour you would prefer to appear in the printed stamp» (deuxième paragraphe).
- 76) Ibidem: «You may complete the design in either pencil or wash» (deuxième paragraphe).
- 77) Ibidem: «It being necessary only to clearly indicate tone values you recommend for the various elements of the design» (deuxième paragraphe).
- 78) Ibidem: «The stamp design should contain the essential elements, the words *Postes Postage, Canada* and the denomination 5¢» (troisième paragraphe).
- 79) Ibidem: «We would expect you to indicate your own choice of lettering style and location of these elements» (troisième paragraphe).
- 80) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 15 janvier 1958) à monsieur G.E. Stranks.
- 81) Ibidem: «I wish to confirm verbal discussions Mr. Carpenter of this Branch has held with you, to the effect that I would appreciate your creating a postage stamp design that will commemorate Canadian Nursing and its tradition of service to humanity» (premier paragraphe).
- 82) Cf. lettre citée en note 8 : «I wish to confirm verbal discussions Mr. Carpenter of this Branch has held with you» (premier paragraphe).
- 83) Ibidem: «It is preferred that the stamp design be for a small size postage stamp in a horizontal layout» (deuxième paragraphe).
- 84) Ibidem: «but the vertical would be acceptable» (deuxième paragraphe).
- 85) Ibidem: «The design should be for a five cent blue stamp» (deuxième paragraphe).
- 86) Ibidem: «and should be in exact proportion to the size of a small size stamp, 52/64 " x 43/64 "» (deuxième paragraphe).
- 87) Ibidem: «I believe that Mr. Carpenter has informed you that such a design is urgently required and, therefore, it will be necessary well completed sketches during the week commencing the 3rd February» (troisième paragraphe).
- 88) Ibidem: «Mr. G.E. Stranks, Assistant Chief Design Section, Canadian Exhibition Commission» (adresse de cette lettre).
- 89) Il n'y a aucune pièce dans le dossier étudié confirmant cette acceptation, mais nous pouvons raisonnablement conclure qu'il a accepté cette commande... puisqu'il a produit une esquisse préliminaire (cf. note du 28 février 1958).
- 90) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 10 mars 1958) à monsieur G.E. Stranks: «The postage stamp design you prepared for a stamp to honour the Nursing profession has been thoroughly reviewed» (deuxième paragraphe).
- 91) Grant L. Kalbfleisch, art. cité en note 9, page 2: «In the meantime the Post Office Department asked three Canadian artists to submit designs for the stamp. These artists submitted four designs» (quatrième paragraphe).
- 92) Nous analyserons plus en détail le travail artistique de Gerald Trottier dans la seconde partie de cette étude.
- 93) Lettre de J.R. Carpenter (en date du 9 janvier 1958) à Gerald Trottier: «I should be obliged if you would review these designs» (premier paragraphe).
- 94) Ibidem: «If there are any changes you would suggest in the design, we shall be glad to hear of them» (premier paragraphe).
- 95) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 30 décembre 1958) à monsieur Frizt Brandtner: «Thank you for your letter of the 21st December, and two suggested designs for a postage stamp to commemorate the Nursing profession» (premier paragraphe).
- 96) Ibidem, premier paragraphe.
- 97) Cf. note 95.
- 98) Ibidem: «We find these designs very interesting» (deuxième paragraphe).

- 99) Ibidem: «but, however, before any decisions are made, we must discuss the designs with several consultants» (deuxième paragraphe).
- 100) Ibidem: «I shall inform you at a later date of our decision» (deuxième paragraphe).
- 101) Nous présumons qu'il faisait partie du personnel de la Galerie nationale, puisqu'il se réfère à Mlle Fritz qui en faisait partie (cf. note citée ultérieurement).
- 102) En particulier le timbre-poste consacré aux exportations canadiennes (émis le 14 juin 1963).
- 103) Note de J.R. Carpenter pour les archives du ministère, en date du 9 janvier, comportant deux pages: «Mr. Arthur express a great respect for the work of Brandtner» (deuxième paragraphe).
- 104) Ibidem: «but thought that the artist certainly could not be complimented for the horizontal stamp design» (deuxième paragraphe).
- 105) C'est une conclusion logique quand un consultant fait des commentaires pour améliorer le dessin!
- 106) Cette conclusion négative sera reprise par le directeur des Services financiers qui rejettéra tout simplement ce dessin dans sa lettre du 5 mars 1958.
- 107) Note citée à 103: «He taught it was significant that Brandtner appeared to be aware of the engravers's limitations» (deuxième paragraphe).
- 108) Ibidem: «For the horizontal stamp design where he had comic book characters» (deuxième paragraphe).
- 109) Ibidem: «characters in the upper left corner which were completely out of harmony with the main element (of design)» (deuxième paragraphe).
- 110) Ibidem: «the main element of the lamp, nurse and hospital bed» (deuxième paragraphe).
- 111) Cf. note 106.
- 112) Ibidem: «Regarding the upright stamp of a Nurse and the head of a patient» (troisième paragraphe).
- 113) Ibidem: «he taught the letters... where very poor; he also thought the 5 of denomination was poor» (troisième paragraphe).
- 114) Ibidem: «he taught the letters *Postes Postage* were very poor» (troisième paragraphe).
- 115) Ibidem: «He suggested that the words *Postes Postage* be reduced to the minimum size and starting from the lower left corner, read upwards the inside, both words being indicated between the word Canada and the denomination» (troisième paragraphe, page 1).
- 116) Il ne précise pas quelle pourrait en être l'amélioration!
- 117) Ibidem: «he taught the portrait of the nurse was realistic» (premier paragraphe, deuxième page).
- 118) Comme ceci: «He taught that the neck of the nurse was poor starting from a point that is too close to the end of the chin» (premier paragraphe, deuxième page).
- 119) Ibidem: «but that of the patient was greatly out of harmony» (premier paragraphe, deuxième page).
- 120) Ibidem: «I personally don't agree with this criticism» (premier paragraphe, deuxième page).
- 121) Ibidem: «but also the lamp and the cubist shaded were disjointed and not in harmony with the realism of the nurse» (premier paragraphe, deuxième page).
- 122) Ibidem: «The lettering of the words *Postes Postage* should have a similar style and feeling as the letters of Canada» (premier paragraphe, deuxième page).
- 123) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 14 janvier 1958) à Fritz Brandtner.
- 124) Ibidem: «and Indian encampment» (premier paragraphe).
- 125) Ibidem: «We have reached the opinion that the horizontal design depicting the full figure of the Nurse and an Indian Encampment, may not be used... illustrate too many elements» (premier paragraphe).
- 126) Ibidem: «for reduction to the size of a postage stamp» (premier paragraphe).
- 127) Ibidem: «Suggest that a Roman capital would be more appropriate to the subject than the sans serif indicated» (troisième paragraphe).
- 128) Ibidem: «5¢ would have to be in harmony with the letter you choose» (troisième paragraphe).
- 129) Ibidem: «*Postes Postage* should be of the same letter style as the word Canada» (troisième paragraphe).
- 130) Ibidem: «and preferably reading from the lower left corner upwards, top of letter to outside border and bottom of letter towards inside of stamp» (troisième paragraphe).
- 131) Ibidem: «These two words may be reduced in size, barely visible on the printed stamp» (troisième paragraphe).
- 132) Ibidem: «The relationship of the Nurse to the Patient appears unfortunate» (premier paragraphe, deuxième page).
- 133) Ibidem: «In some manner the head of the Nurse should suggest the efficiency reliance and hope associated with the members of the Profession» (premier paragraphe, deuxième page).
- 134) Ibidem: «In that the Patient suggests someone beyond help, in fact suggestive death, rather than one looking forward in hope to recovery» (premier paragraphe, deuxième page).
- 135) Ibidem: «The neck of the Nurse appears distorted, possibly at the arc where the neck joins the chin-line» (premier paragraphe).
- 136) Ibidem: «Please consider the design in the light of the above observations» (deuxième paragraphe, deuxième page).
- 137) Ibidem: «and return the design to me with your comments, at the earliest possible date» (deuxième paragraphe, deuxième page).
- 138) Ibidem: «urgent» (deuxième paragraphe, deuxième page).
- 139) Lettre de Fritz Brandtner (en date du 18 janvier 1958) à monsieur J.A. MacDonald: «Enclosed you will find the redesigned Postage Stamp Nurse and Patient according to your instructions» (premier paragraphe).
- 140) Ibidem: «I believe as the design now stands it is well balanced» (premier paragraphe).
- 141) Ibidem: «and certainly will make an excellent stamp» (premier paragraphe).
- 142) Ibidem: «The Patient has past the operation and is sure of recovery, and the Nurse looks down with pride and satisfaction; knowing that the profession as always is able and competent» (deuxième paragraphe).
- 143) Ibidem: «I believe your suggestions have been helpful» (troisième paragraphe).
- 144) Ibidem: «and make for a better design» (troisième paragraphe).
- 145) Une conclusion raisonnable, compte tenu de la note écrite par J.R. Carpenter en date du 26 février 1958 qui indique les décisions du ministère.
- 146) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 5 mars 1958) à monsieur Fritz Brandtner.
- 147) Ibidem: «The two postage stamp designs you prepared for a stamp to honour the Nursing profession have been thoroughly reviewed and I regret to inform you that the Department has decided to accept the design of another artist on this subject» (premier paragraphe).
- 148) Ibidem: «I should, therefore, be obliged if you would invoice the Department in triplicate for your charge for the work on these two designs» (deuxième paragraphe).
- 149) Ibidem: «We normally pay \$100.00 to \$150.00 for a design we have requested but which has not been used on a postage stamp» (deuxième paragraphe).
- 150) Cf. note écrite par J.R. Carpenter en date du 26 février 1958: «These two ladies were also shown on the Stranks design» (premier paragraphe).

- 151) Ibidem: «On the morning of the 25th February, I showed the approved Trottier design of the nursing stamp to miss MacIsaac and miss Stiver of the Nursing Association» (premier paragraphe); d'où la conclusion logique que nous tirons du refus de son dessin à la fin du mois de février 1958.
- 152) Nous n'avons pu retracer le dessin original de Strank ni dans les dossiers du ministère des Postes, ni au Musée national des Postes.
- 153) Lettre citée en note 149 où nous lisons: «The postage stamp design you prepared for a stamp to honour the nursing profession has been thoroughly reviewed» (premier paragraphe).
- 154) Ibidem: «and I regret to inform you that the Department has decided to accept the design of another artist on this subject» (premier paragraphe).
- 155) Corollaire de leur décision citée dans la note 157.
- 156) Cf. note 9: «and that of Mr. Gerald Trottier was accepted» (quatrième paragraphe, deuxième page).
- 157) Cf. note 151: «Both of them chose the Trottier design as more appealing for their purposes» (premier paragraphe).
- 158) Ibidem: «On the afternoon of the 25th February, the design was approved for modelling by the PMG» (quatrième paragraphe).
- 159) Ibidem: «and he (PMG) agreed that it would be a good idea to show this design to the Department of National Health and Welfare» (quatrième paragraphe).
- 160) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 26 février 1958) à monsieur A.H. Bouchette.
- 161) Ibidem: «I should be obliged if you would proceed with the development of models for approval at an early date» (premier paragraphe).
- 162) Ibidem: «Herewith is the original design for the above mentioned stamp (5¢ Health Stamp)» (premier paragraphe).
- 163) Ibidem: «as discussed with you, it is planned to issue this stamp early in August» (premier paragraphe).
- 164) Cf. note 161.
- 165) Ibidem: «I should, therefore, be obliged if you would develop a model of a small size horizontal stamp and a medium size» (deuxième paragraphe).

II - TRAVAIL DE GERALD TROTTIER

- 166) Nous nous penchons sur le travail de Gerald Trottier, car c'est lui en définitive qui produira le dessin du timbre-poste envisagé.
- 167) Cf. note 156.
- 168) Phase qui constitue une étape importante dans la réalisation d'une émission postale au ministère des Postes canadiennes.
- 169) Puisqu'on lui a demandé, en date du 11 octobre 1957, de produire un dessin original en vue de cette émission.
- 170) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 11 octobre 1957) à Gerald Trottier: «I understand that Mr. Carpenter has informed you of our desire to obtain a postage stamp design depicting Nursing» (premier paragraphe).
- 171) Ibidem: «In 1958, the Canadian Nurses Association will celebrate its fiftieth anniversary» (deuxième paragraphe).
- 172) Ibidem: «and the Department believes that this will be an appropriate occasion to honour Canadian Nurses and their tradition of *Service to humanity*» (deuxième paragraphe).
- 173) Ibidem: «In this case you may consider illustrating humanity» (deuxième paragraphe).
- 174) Ibidem: «by Canadian characters, as Indian, as Eskimo or Frontier people» (deuxième paragraphe).
- 175) Ibidem: «I enclose three photographs of the Memorial to Nursing that is in the Parliament Buildings in Ottawa» (troisième paragraphe).
- 176) Ibidem: «I will be looking forward to seeing designs you may submit» (troisième paragraphe).

- 177) Cf. coupure de journal reproduisant un article de Lorne Wm. Bentham intitulé *Three times a winner* qui nous confirme que «Gerald Trottier, an artist with the Department of Agriculture» (légende sous la photographie), daté du 28 juillet 1958.
- 178) Nous avons constaté ce fait dans deux études précédentes consacrées à l'oeuvre postale de cet artiste: La Vérendrye (4 juin 1958) et Champlain (26 juin 1958).
- 179) Compte tenu qu'il recevra le 9 janvier 1958 une demande de révision et de modification (cf. note 186).
- 180) Cette rencontre avait toujours lieu après que le directeur des Services financiers eut reçu le dessin préliminaire.
- 181) La première impression des responsables déterminait souvent le sort réservé aux dessins préliminaires soumis.
- 182) À plusieurs reprises nous lisons, dans les réponses que le directeur des Services financiers faisait à l'envoi de dessins préliminaires, la phrase suivante: «we must discuss the designs with several consultants» (cf. note 99).
- 183) Lettre de J.R. Carpenter (en date du 9 janvier 1958) à monsieur Gerald Trottier.
- 184) Ibidem: «Herewith are two suggested stamp designs» (premier paragraphe).
- 185) Ibidem: «one to honour the service of Nurses to humanity» (premier paragraphe).
- 186) Cf. note 183.
- 187) Ibidem: «As in previous cases, I should be obliged if you would review these designs» (premier paragraphe).
- 188) Ibidem: «and inform us of your opinion regarding their suitability and artistic quality» (premier paragraphe).
- 189) Révision qui supposait une rencontre initiale avec le directeur des Services financiers qui lui avait fait part de ses premiers commentaires.
- 190) «their suitability» (cf. note 188).
- 191) «and artistic quality» (cf. note 188).
- 192) Ibidem (cf. note 188): «If there are any changes you would suggest in the design» (premier paragraphe).
- 193) Ibidem: «we shall be glad to hear of them» (premier paragraphe).
- 194) Si nous nous référons au brouillon signé par J.R. Carpenter en date du 29 janvier 1958 (cf. note 195).
- 195) Brouillon mesurant 9 " x 11 " signé par J.R. Carpenter et daté du 29 janvier 1958 qui a été fait après la rencontre d'un artiste (probablement G. Trottier) et qui comporte plusieurs annotations intéressantes: un dessin esquisonné du futur timbre, divers slogans et une demande de traduction.
- 196) Ibidem: «Mr Boudreault — Is above correct, please» (bas du brouillon).
- 197) Ibidem: «The words are from the nursing assoc.» (bas du brouillon).
- 198) Cf. note non datée de la direction des Finances au chef des traducteurs du ministère, et signé par J.R. Carpenter.
- 199) Se référer à une demi-feuille insérée dans le dossier 13-7-14.
- 200) Note de J.A. MacDonald (en date du 6 février 1958) au ministre des Postes.
- 201) C'est le nombre de slogans que nous avons comptés dans la note (cf. note précédente).
- 202) Annotation manuscrite: «The Social Services emphasis» JAM.
- 203) Ibidem, annotation manuscrite: «This would turn the stamp into a *Health Stamp* - not a bad idea» J.A. MacDonald 6/2/58.
- 204) Note de William Hamilton (réalisée à Montréal et datée du 12 février 1958) au directeur des Services financiers.
- 205) Ibidem: «It seems to me that a great many of the others, when combined with the figure of the nurse, would be associated directly with the nursing» (deuxième paragraphe).
- 206) Ibidem: «and would bring us again to the demands for specific stamps for special professions» (deuxième paragraphe).
- 207) Feuille volante datée du 18 février 1958 et comportant trois slogans et une annotation manuscrite du traducteur: «Numbers indicate my order of preference».

- 208) La décision finale du slogan sera inscrite sur une autre petite feuille volante: «Health guards the Nation — La santé: force de la Nation» et datée du 18 février 1958.
- 209) Si nous nous référons à la lettre de J.A. MacDonald (en date du 26 février 1958) à monsieur A.H. Bouchette qui comportait le titre suivant: «5¢ Health Stamp».
- 210) Cf. la cinquième partie de cette étude intitulée *La controverse*.
- 211) Comme Gerald Trottier l'avait fait pour son dessin original consacré au timbre-poste sur Champlain et émis le 26 juin 1958.
- 212) Cf. l'article de Grant L. Kalbfleisch, cité en note 9: *The model is symbolic* (premier paragraphe, troisième page).
- 213) Ibidem: «Mr. Trottier inquired from the Department of National Health and Welfare regarding a suitable model for a nurse portrait (cinquième paragraphe, deuxième page).
- 214) Ibidem: «Mr. Clifford Garvin and Mr. Henry J. Leclair, photographers in the Information Service of the Department of National Health and Welfare» (troisième paragraphe, deuxième page).
- 215) Ibidem: «were given the assignment of producing the photograph for this booklet» (troisième paragraphe, deuxième page).
- 216) Ibidem: «Miss Stiver is a most energetic person and at the same time that she was suggesting a postage stamp would be in order in 1958, she approached the Department of the National Health and Welfare with the suggestion that they issue a booklet on nursing to aid in enlistment of nurses» (deuxième paragraphe, deuxième page).
- 217) Ibidem: «The model was Miss Florence Sullivan, a secretary in the civil service in Ottawa. Miss Sullivan is a charming person and is extremely photogenic» (deuxième paragraphe, deuxième page).
- 218) Ibidem: «and they showed him the photographs of Miss Sullivan. He then contacted miss Sullivan» (cinquième paragraphe, deuxième page).
- 219) Ibidem: «and had her pose for another series of photographs» (cinquième paragraphe, deuxième page).
- 220) Ibidem: «He worked this portrait into the design of the stamp» (cinquième paragraphe, deuxième page).
- 221) Ibidem: «from a different angle» (cinquième paragraphe, deuxième page).
- 222) Ibidem: «and non-smiling» (cinquième paragraphe, deuxième page).
- 223) Cf. note 220.
- 224) Ibidem: «At one time this stamp was hailed as the Canadian Nurse Stamp which would have meant that it was in honour of a particular group or association» (premier paragraphe, troisième page).
- 225) Ibidem: «Also, there was the possible criticism of the use of the likeness of a recognizable living person other than the Royal Family on this stamp» (premier paragraphe, troisième page).
- 226) Se référer à la cinquième partie de la présente étude.
- 227) Compte tenu du délai requis pour les diverses consultations à faire par le ministère des Postes.
- 228) Qui arrivera le 25 février suivant.
- 229) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 26 février 1958) à monsieur A.H. Bouchette.
- 230) Note écrite par J.R. Carpenter en date du 26 février 1958 pour les archives du ministère.
- 231) Ibidem: «I showed the approved Trottier design of the nursing stamp» (premier paragraphe).
- 232) Sans aucun doute il se réfère à une décision prise par le directeur des Services financiers et son personnel.
- 233) Ibidem: «I showed the approved Trottier design of the nursing stamp to Miss MacIsaac and Miss Stiver of the Nursing Association» (premier paragraphe).
- 234) Ibidem: «Both of them chose the Trottier design» (premier paragraphe).
- 235) Ibidem: «as more appealing for their purposes» (premier paragraphe).
- 236) Ibidem: «On the afternoon of the 25th February, the design was approved» (quatrième paragraphe).
- 237) Ibidem: «approved for modelling by the PMG» (quatrième paragraphe).
- 238) Évidemment pour la Compagnie privée chargée de l'impression de ce timbre-poste, soit la Canadian Bank Note Company Ltd d'Ottawa, qui avait le contrat général d'impression des timbres-poste pour le compte du ministère des Postes canadiennes.
- 239) Car un dossier tel que le 13-7-14 ne contient que les éléments essentiels et laisse de côté d'autres faits qui pourraient nous éclairer sur le «feeling» des principaux instigateurs de cette future émission postale.
- 240) Il demeure difficile de retracer des souvenirs précis qui remontent à plus de trente années tant de la part du dessinateur que de son graveur. Quant aux responsables du ministère, ils sont malheureusement disparus!

III - LA RÉALISATION TECHNIQUE

- 241) Puisque c'était ce dernier qui avait passé la commande.
- 242) La deuxième partie de cette étude a relaté en détail la genèse du travail artistique qui a mené à ce choix définitif.
- 243) Il fallait nécessairement avoir ces éléments avant d'entreprendre la description des étapes techniques qui mèneront à l'impression d'un timbre-poste dentelé.
- 244) Il s'agit essentiellement du directeur des Services financiers, du sous-ministre et évidemment du ministre des Postes lui-même.
- 245) Une décision qui était déjà arrêtée au début du travail artistique (cf. note 73).
- 246) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 26 février 1958) à monsieur A.H. Bouchette: «Herewith is the original design for the above mentioned stamp» (premier paragraphe).
- 247) Ibidem: «I should be obliged if you would proceed with the development of models for approval at an early date» (premier paragraphe).
- 248) Puisque la CBNC n'imprimait des timbres-poste qu'au moyen de la taille-douce sur acier.
- 249) Ou le «bon de commande» tel que nous l'avons expliqué en détail dans un article sur la fabrication du timbre-poste gravé au Canada 1950-1970 et publié dans le Canadian Philatelist, 1986, pp. 167-180.
- 250) Lettre citée en note 246: «As discussed with you» (premier paragraphe).
- 251) Des informations supplémentaires sur cette réduction photographique peuvent être obtenues en consultant les deux articles mentionnés dans la note 1 et celui cité en note 249.
- 252) Cf. note 251.
- 253) Lettre de A.H. Bouchette (datée du 3 mars 1958) à monsieur J.A. Macdonald: «in duplicate» (premier paragraphe).
- 254) Lettre citée en note 246: «I fear, however, that the lettered slogan will not appear sufficiently distinct if the small size stamp is employed» (deuxième paragraphe).
- 255) Ibidem: «I should, therefore, be obliged if you would develop a model of a small size horizontal stamp» (deuxième paragraphe).
- 256) Ibidem: «and a medium size, as for the Queen and Duke of Edinburgh Royal Visit stamp» (deuxième paragraphe).
- 257) Lettre citée en note 253: «This will acknowledge receipt of your letter of February 26th» (premier paragraphe).
- 258) Ibidem: «and as requested we enclosed two models in duplicate of the above stamp, one in regular small size and the other an offsize stamp as for the Royal Visit» (premier paragraphe).
- 259) Ibidem: «The original design is returned for purpose of comparison» (deuxième paragraphe).

- 260) Selon une indication qu'a transmise le directeur des Services financiers (cf. note du D.S.F. au sous-ministre des Postes, en date du 18 octobre 1957, dans laquelle il écrit ceci: «The stamp size photo models are not intended to indicate exactly how the postage stamp will appear when engraved; they are only intended to indicate the layout of the elements» (deuxième paragraphe).
- 261) Lettre citée en note 253: «Referring to our conversation with Mr.Carpenter and the foot note of your letter we would prefer to withhold decision» (troisième paragraphe).
- 262) Ibidem: «as to the best method of printing the wording» (troisième paragraphe).
- 263) Cf. note précédente.
- 264) Ibidem: «We have an idea of your suggestion of offset printing in this case will not prove practical» (troisième paragraphe).
- 265) Note de J.A. MacDonald (daté du 4 mars 1958) au sous-ministre des Postes.
- 266) Ibidem: «I suggest that you approve the medium size stamp model»(troisième paragraphe).
- 267) Ibidem: «The original design and, particularly the slogan, has been approved by the Postmaster General» (deuxième paragraphe).
- 268) Ibidem: «In my opinion the small size of stamp should not be considered because the size of the printed message make it less legible» (troisième paragraphe).
- 269) Ibidem: «And in our instruction to the Canadian Bank Note Company, I shall ask them to increase slightly the size of the lettered slogan in the engraved die» (troisième paragraphe).
- 270) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 10 mars 1958) à monsieur A.H. Bouchette.
- 271) Ibidem: «I refer to your letter of the 3rd March, and confirm that the Postmaster General has directed that the stamp design be modelled in the medium size» (premier paragraphe).
- 272) Comme la coutume l'exigeait à la CBNC: «The original design and a copy of the approved model is herewith» (deuxième paragraphe).
- 273) Lettre citée en note 270: «The duplicate of the approved model and two small size stamp models have been retained by the Department» (deuxième paragraphe).
- 274) Cf. note 272.
- 275) Ce qui demeurait indispensable pour un bon travail de gravure.
- 276) Se reporter à la note 270.
- 277) Dès que la CBNC a en sa possession l'épreuve signée par le ministre des Postes, elle peut commencer la gravure qui sera confiée à ses spécialistes.
- 278) Lettre d'Yves Baril (en date du 9 juin 1986) à l'auteur de l'étude dans laquelle il écrit ceci: «et le lettrage est de m. John Mash» (deuxième paragraphe).
- 279) Temps habituel consacré à la gravure du lettrage par le graveur spécialisé dans ce domaine.
- 280) Le seul spécialiste de la gravure de portrait, après le départ de son maître, Silas Robert Allen.
- 281) Ce dernier grava tous les éléments du dessin original autres que le lettrage lui-même et la dénomination faciale.
- 282) Chaque bloc d'acier doux fourni par la CBNC avait un numéro spécifique: le premier aura le numéro XG 1191 tandis que le second portera le chiffre XG 1197.
- 283) Son travail spécifique avait lui aussi un numéro: 1352. Cf. note 289.
- 284) Selon une indication donnée par Yves Baril.
- 285) Lettre citée en note 289: «Afin de ne pas perdre les 121 heures de travail déjà consacrées à cette matrice» (troisième paragraphe).
- 286) Lettre citée en note 279: «Le timbre de la Santé (Scott no 380) fut commencé le 11 mars et terminé le 15 mai (162 heures de travail» (deuxième paragraphe).
- 287) Ce fait est attesté dans la note rédigée par W.C. McEachern, agissant à titre de sous-ministre en date du 6 mai 1958, au ministre des Postes: «These die-proofs are based on a second engraving of the background which we requested for this reason» (deuxième paragraphe).
- 288) Ibidem: «Altough the background does not have the degree of contrast in tone value other elements that exist in the original design» (deuxième paragraphe).
- 289) Selon une indication fournie par Yves Baril dans sa lettre à l'auteur datée du 13 janvier 1986: «Si le travail total avait exigé 162 heures au total et que la première gravure fut terminée en 121 heures, donc la seconde gravure requerra 41 heures».
- 290) Du moins en la journée du 6 mai, date de la note citée au 287.
- 291) Si l'on compte les heures citées dans les notes 285 et 289.
- 292) Nous traduisons par «épreuves de couleur» ce qui est indiqué dans les textes originaux comme «die proofs». Nous avons déjà expliqué longuement cette prise de position dans l'article cité en note 249.
- 293) Un choix de nuances est présenté à la direction du ministère des Postes: leur nombre varie considérablement selon l'émission postale concernée.
- 294) La première série, basée sur la gravure initiale réalisée par Yves Baril, s'étendra du 10 avril (2 épreuves différentes) au 14 avril (2 épreuves différentes et supplémentaires): donc quatre épreuves de couleur au total.
- 295) La seconde série, basée sur une nouvelle gravure de l'arrière-plan, comprendra 8 autres épreuves de couleur.
- 296) Lettre de A.H. Bouchette (en date du 10 avril 1958) à monsieur J.A. MacDonald: «This is to confirm having handed you the original design of the above stamps as well as one die proof all in blue and a second die proof in Blue and in Red» (premier paragraphe).
- 297) Ibidem: «one die-proof all in Blue» (premier paragraphe).
- 298) Ibidem: «and a second die proof in Blue and Red» (premier paragraphe).
- 299) Lettre de A.H. Bouchette (en date du 15 avril 1958) à monsieur J.A. MacDonald: «Refering to our letter of April 10th we acknowledge having received the return of all 4 proofs mentioned in our letter» (premier paragraphe).
- 300) Ibidem: «As requested we return one die proof in Blue and Red and another die proof in all in Blue» (premier paragraphe).
- 301) Ibidem: «one die proof in Blue and Red» (premier paragraphe).
- 302) Ibidem: «and another die proof in all in Blue» (premier paragraphe).
- 303) Note citée à 287: «These die-proofs are based on a second engraving of the background which we requested for this reason» (deuxième paragraphe). Demande faite le 18 avril 1958: cf. note 305.
- 304) Cf. note précédente.
- 305) Lettre de A.H. Bouchette (en date du 28 avril 1958) à monsieur J.A. MacDonald: «With reference to your letter of April 18th, we now enclose the following eight die proofs» (premier paragraphe).
- 306) Ibidem (premier paragraphe).
- 307) Note citée à 287: «Officers of the Department are the opinion that the engraving of the stamp is acceptable» (deuxième paragraphe).
- 308) Ibidem: «Altough the background does not have the degree of contrast in tone value with other elements that exist in the original design» (deuxième paragraphe).
- 309) Ibidem: «The background should be considerably lighter and there should be a greater gradation from top to bottom than at present» (deuxième paragraphe).
- 310) Ibidem: «but time does not permit a third attempt» (deuxième paragraphe).
- 311) Ibidem: «The portrait of the nurse, however, is particularly good» (deuxième paragraphe).

- 312) Ibidem: «The white beam of light descending from the lamp will require some delicate shading as indicated in the original design» (deuxième paragraphe).
- 313) Ibidem: «The method of handling this shading will depend upon the selection of a one colour stamp or two colours» (deuxième paragraphe).
- 314) Voilà le dilemme qui se posait au ministère des Postes au début du mois de mai 1958.
- 315) Ibidem: «If this stamp is to be printed in two colours» (troisième paragraphe).
- 316) Ibidem: «The letters of the slogan *Health Guards the Nation* must be smaller» (troisième paragraphe).
- 317) Ibidem: «It is considered that the red lettering of this slogan would result in some criticism due to the small size» (troisième paragraphe).
- 318) Ibidem: «than they would be if printed in one colour» (troisième paragraphe).
- 319) La couleur habituelle des émissions commémoratives canadiennes, selon les règlements de l'Union Postale Universelle.
- 320) Ibidem: «It is considered that the 85 Purple in one colour would produce an attractive stamp with a colour which would avoid the repeated accusation of monotony in the choice of Blue for special issues» (premier paragraphe, deuxième page).
- 321) Ibidem: «These proofs have been shown to a number of employees of the Department» (premier paragraphe, deuxième page).
- 322) Ibidem: «who have been asked for their opinions of the most suitable colour» (premier paragraphe, deuxième page).
- 323) Ibidem: «The colours 2 and 29 Blue, it was thought, do not show the portrait in the same clarity» (premier paragraphe, deuxième page).
- 324) Ibidem: «as the softer colours» (premier paragraphe, deuxième page).
- 325) Ibidem: «25 Blue and 85 Purple» (premier paragraphe, deuxième page).
- 326) Ibidem: «This poll of opinion was equally divided» (premier paragraphe, deuxième page).
- 327) Ibidem: «If the latter were excluded on account of the smaller size of the lettering» (premier paragraphe, deuxième page).
- 328) Ibidem: «It is considered that (a stamp) in one colour would produce an attractive stamp» (premier paragraphe, deuxième page).
- 329) Ibidem: «that the 85 Purple» (premier paragraphe, deuxième page).
- 330) Ibidem: «would produce an attractive stamp» (premier paragraphe, deuxième page).
- 331) Ibidem: «with a colour which would avoid the repeated accusation of monotony in choice of Blue for a special issue» (premier paragraphe, deuxième page).
- 332) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 14 mai 1958) à monsieur A.H. Bouchette: «I also wish to confirm telephone conversations with you that the Postmaster General has approved the die-proof of the five cent special Nursing stamp» (deuxième paragraphe).
- 333) Ibidem: «in the colour 85 Purple» (deuxième paragraphe).
- 334) Ibidem: «subject to the completion of the background tone in the beam of light from the lamp» (deuxième paragraphe).
- 335) Lettre de A.H. Bouchette (en date du 16 mai 1958) à monsieur J.A. MacDonald: «Referring to the last paragraph of your letter of May 14th, enclosed is a final die proof in duplicate of the above stamp in No. 85 Purple» (premier paragraphe).
- 336) Ibidem: «An early approval would be appreciated» (deuxième paragraphe).
- 337) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 20 mai 1958) à monsieur A.H. Bouchette.
- 338) Ibidem: «and return herewith the final proof of the above mentioned stamp, approved by the Postmaster General» (premier paragraphe).
- 339) Épreuve de couleur «finale» qui pourrait autoriser la CBNC à imprimer bientôt les timbres-poste dentelés.
- 340) En l'occurrence le ministre des Postes lui-même, à l'époque où William Hamilton fut à la tête de ce ministère.
- 341) Il fallait transformer en une seule molette comportant quatre cents figurines le poinçon final qui venait tout juste d'être approuvé officiellement.
- 342) Environ un mois pour chaque molette requise.
- 343) Date de l'approbation finale de l'épreuve de couleur ou du «bon à tirer» comme on dirait en France (cf. note 249).
- 344) Lettre de A.H. Bouchette (en date du 19 juin 1958) à monsieur J.A. MacDonald: cette lettre présume qu'on a terminé au moins la veille la confection de la molette nécessaire puisque l'on présente les épreuves de presse.
- 345) Ibidem: «Enclosed are two 50 / on imperforate press proofs of the above stamp, one cancelled and one not cancelled, in No. 85 Purple» (premier paragraphe).
- 346) Se référer à la note 344.
- 347) La consultation effectuée au Musée national des Postes nous donne la date suivante: 25 mai 1958.
- 348) Puisque les autorités postales ont adopté officiellement les épreuves de presse.
- 349) Lettre de Richard Gratton, chimiste, à l'auteur de l'article, en date du 16 juillet 1986.
- 350) C'est le même papier qui a servi pour les timbres-poste suivants: *La Vérendrye, Champlain, Santé Nationale et Union Postale Universelle*.
- 351) Si on consulte le PS 14 de la dite émission, nous lisons ceci: «feuilles de 100 timbres», ce qui signifie qu'il faut multiplier par quatre ce chiffre pour obtenir le nombre total d'unités contenues dans une seule molette.
- 352) Dans la couleur «Violet» tel qu'indiqué dans le PS 14.
- 353) Une molette pour chaque couleur utilisée. Pour le timbre-poste consacré à Champlain (émis le 26 juin 1958) et comportant deux couleurs, il y aura donc deux phases d'impression.
- 354) Car il y avait 400 unités contenues dans la molette fabriquée pour cette émission spéciale.
- 355) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 20 mai 1958) à monsieur A.H. Bouchette: «I shall be obliged if you would inform me of your charge for the manufacture of 25,000,000 of these stamps» (deuxième paragraphe).
- 356) Ibidem.
- 357) Ibidem: «Of this quantity, 4,000,000 will be requested... for philatelic sales» (deuxième paragraphe).
- 358) Ibidem: «plus an additional 120,000 well perforated with plate number inscription» (deuxième paragraphe).
- 359) Selon le graveur Yves Baril, la compagnie faisait une première impression spéciale pour remplir la commande du Service philatélique et celle de timbres bien perforés.
- 360) La CBNC travaillait aussi longtemps que nécessaire pour remplir la commande spécifique mentionnée dans la note 355.
- 361) À l'exception de 4 millions d'unités qui devaient être pourvues d'inscriptions marginales, il fallait enlever ces dernières des 21 millions restants.
- 362) Voir le Scott qui indique pour ce timbre-poste (# 380) la dentelure suivante: 12 (édition 1982, page 40).
- 363) Cf. le PS 14 cité dans la note 351.
- 364) Article de Grant L. Kalbfleisch cité en note 9, page 5: «An examination of the four panes of this stamp has not revealed any varieties» (dernier paragraphe).
- 365) La commande officielle demandait la fourniture de 25 millions (20 mai 1958) mais la note de G.A. Boyle au ministre des Postes indique 23 millions (2 juin 1958).
- 366) Selon Glen Hansen, *The Guidebook & Catalogue of Canadian Stamps*, 2e édition, 1973-1974, page 139.
- 367) Une norme acceptable selon monsieur William «Bill» Eyre, le responsable de la division des timbres-poste au sein de la Société canadienne des postes au moment de la rédaction de cette étude.

IV - ASPECTS COMPLÉMENTAIRES

- 368) C'est la principale pièce qui nous a permis la présente étude.
- 369) Lettre de Hugues Lapointe (en date du 15 novembre 1956) à Mlle Pearl Stiver: «I have much sympathy with your suggestion... to the effect that this Department will issue a special postage stamp to emphasizing nursing» (premier paragraphe).
- 370) Ibidem: «The stamp designs for issue in 1957, and many for 1958, have already been selected and are in various stages of development» (troisième paragraphe).
- 371) Lettre de Mlle Pearl Stiver (en date du 17 janvier 1957) à monsieur Hugues Lapointe: «We note that this could not be accomplished before 1958» (premier paragraphe).
- 372) Ibidem: «1958... is an appropriate one» (premier paragraphe).
- 373) Ibidem: «Inasmuch as Canadian Nurses' Association will celebrate its Fiftieth Anniversary during 1958, this date from the standpoint of the Association, is an appropriate one» (premier paragraphe).
- 374) Cf. lettre citée en note 369.
- 375) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 14 janvier 1958) à monsieur Fritz Brandtner: «but our objective is to issue this stamp early in June» (post-scriptum, page 2).
- 376) Se référer à la note précédente.
- 377) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 26 février 1958) à monsieur A.H. Bouchette: le brouillon avec ses annotations manuscrites.
- 378) Ibidem: annotation manuscrite au premier paragraphe: «late July» après avoir biffé «Early in August».
- 379) Ibidem «Late July» (premier paragraphe).
- 380) Ibidem, autre annotation manuscrite (dans la marge à droite): «actually July 30».
- 381) Note de J.R. Carpenter (en date du 26 février 1958) pour les archives: «I informed the two ladies in question that the planned date of sale of this stamp would be the 30th July» (troisième paragraphe).
- 382) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 26 février 1958) à monsieur A.H. Bouchette: «As discussed with you, it is planned to issue this stamp July 30th» (premier paragraphe).
- 383) Note citée à 381.
- 384) Ibidem: «the date of publicity release would be approximately the 30th May» (troisième paragraphe).
- 385) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 18 avril 1958) à monsieur A.H. Bouchette: «I should, therefore, be obliged if you would provide the Department with four glossy print photographs of the original design» (premier paragraphe).
- 386) Ibidem: «The photographs are to illustrate the design one and a half times stamp size and include a modest defacing line, as the normal practice» (premier paragraphe).
- 387) Ibidem: «It is necessary to proceed with the development of the publicity regarding the above mentioned commemorative postage stamp issue and, therefore, we do not believe that we can wait until the engraving of this stamp is approved» (premier paragraphe).
- 388) Lettre de A.H. Bouchette (en date du 5 mai 1958) à monsieur J.A. MacDonald: «As requested by your letter of April 18th, we enclose four glossy print photographs of the above design 1 1/2 times regular size with a defacing line through the denomination» (premier paragraphe).
- 389) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 21 avril 1958) au directeur de l'Administration.
- 390) Ibidem: «You may wish to add few sentences to this news release, possibly obtained from Mr. Erb of the Information Services Division Department of National and Welfare» (deuxième paragraphe).
- 391) Ibidem: «to add strength to the message» (deuxième paragraphe).

- 392) Ibidem: «I should be obliged if you would proceed with the development of the publicity regarding this postage stamp, as in normal with new stamp issues» (quatrième paragraphe).
- 393) Lettre de J.R. Carpenter (7 mai 1958) au directeur de la division *Procedure Control*: «Also order 8,500 copies of the order form PS 14, 500 of which are to be bilingual» (premier paragraphe). La réquisition 34-430-6 sera datée du 8 mai 1958 (cf. la note suivante).
- 394) Lettre de J.R. Carpenter (23 mai 1958) au directeur de la division *Procedure Control*: «Because of the great increase in demand for philatelic stamps» (deuxième paragraphe).
- 395) Ibidem: «it is necessary that this quantity be increased to 9,500, with 500 of which are to be bilingual» (deuxième paragraphe).
- 396) Comme cela se faisait normalement.
- 397) Cf. le PS 14 de cette émission postale du 30 juillet 1958.
- 398) Se référer à la commande initiale du 20 mai 1958: voir la note 393.
- 399) Lettre de B.J. Farrell (en date du 7 mai 1958) à Mlle Helen Proulx: «Will you please furnish this office with 525 glossy prints 4 1/2" x 3 1/4" of the new 5¢ postage stamp, as per sample herewith» (premier paragraphe).
- 400) Ibidem: «In addition, one print should be furnished on paper 6" x 8 1/2" and another print on paper 7" x 9"» (deuxième paragraphe).
- 401) Lettre de B.J. Farrell (en date du 30 mai 1958) au directeur de la division des Achats et des Magasins: «Will you please arrange for the production of a poster illustrating the new postage stamp to be issued on the 30th July» (premier paragraphe).
- 402) Ibidem: «Sufficient quantities should be ordered to cover the requirements of the Post Office Weekly Bulletin and an additional 500 English and 100 French copies are required for the Philatelic Section, Financial Branch» (troisième paragraphe).
- 403) Ibidem: «The posters are to be issued with the Post Office Weekly Bulletin of the 12th July 1958» (quatrième paragraphe).
- 404) Lettre de G.A. Boyle (en date du 27 mars 1958) à G.D.W. Cameron: «The Post Office Department plans to release all publicity describing this stamp, similar to copies herewith, on the 6th June» (quatrième paragraphe).
- 405) Lettre citée en note 393: «All of these items are to be delivered to the postage stamp division not later than the 11th June, 1958» (troisième paragraphe).
- 406) Ibidem: «I should be obliged if you would order 10,000 copies of the illustrated announcement, of which 500 are to be bilingual» (premier paragraphe).
- 407) Se référer à la note précédente.
- 408) Voir la note 405.
- 409) Bulletin confidentiel daté du 23 mai 1958: «Le nouveau timbre, en cours d'impression à la Canadian Bank Note Company, à Ottawa, sera de couleur mauve» (troisième paragraphe).
- 410) Ibidem: «Sur la vignette figurera le portrait d'une infirmière, symbole de l'apport de la femme à la santé nationale» (quatrième paragraphe).
- 411) Communiqué, daté du 10 juin 1958 mais pour publication le vendredi 13 juin dans les journaux du soir.
- 412) Trois longs paragraphes comportant 18 lignes.
- 413) Dans le cadre normal des livraisons qui s'effectuaient dans les trois à quatre semaines précédant la mise en vente de cette émission postale.
- 414) Communiqué interne du directeur des Services financiers et intitulé *Distribution of new issue five cent postage stamp - Date of issue 30th July, 1958*: «Advance supplies of the new issue stamp are being sent to your Depot this week» (premier paragraphe).
- 415) Ibidem: «so that they may be available, as far as possible, for distribution to post offices for sale on the authorized date» (premier paragraphe).

- 416) Nous tirons les informations de ce paragraphe du même communiqué cité en note 414.
- 417) Cf. le PS 14 déjà mentionné dans cette partie de la présente étude.
- 418) G. Hansen, op. cit. en note 366, page 139.
- 419) Note de J.R. Carpenter intitulée *Credit Philatelic Section \$38.10, free issue National Health postage stamp* et datée du 18 juillet 1958.
- 420) Ibidem: «P.M. = 100 (copies)».
- 421) Ibidem: «Gov. Gen. = 100».
- 422) Ibidem: «Queen = 4», pour un total de 204 copies (cf. notes 420, 421 et 422).
- 423) Ibidem: «P.M.G. = 4».
- 424) Ibidem: «Director Album = 1».
- 425) Ibidem: «Dept. Collection = 1».
- 426) Ibidem: «N.Y. Display = 9».
- 427) Ibidem: «Dept. Exhibit frame = 16».
- 428) Ibidem: «U.P.U. = 385».
- 429) Ibidem: «U.P.A.E. = 3».
- 430) Ibidem: «First Day Covers = 100».
- 431) Ibidem: «Artist = 16».
- 432) Ibidem: «Mr. H. Allen = 7» (annotation manuscrite).
- 433) Ibidem: «Model (Miss Sullivan) = 16».
- 434) Cf. notes 1 et 249.
- 435) Lettre de F. Brandtner (en date du 8 mars 1958) à monsieur J.A. MacDonald, à laquelle était jointe la facture suivante: «For work done on 2 Designs for a stamp to honour Nursing Profession». Dans sa note du 11 mars 1958 au sous-ministre des Postes, J.A. MacDonald «recommend for approval the attached invoice for payment of \$200.00» (troisième paragraphe).
- 436) Note de J.A. MacDonald (en date du 19 mars 1958) au sous-ministre des Postes: «Mr Trottier's design was accepted and Mr. Stranks is now asking for payment of \$125.00 for his work on this subject» (deuxième paragraphe). «I believe that Mr. Stranks charge is fair and I attach his invoice for you to indicate your approval to pay» (troisième paragraphe).
- 437) Ibidem.
- 438) Nous n'avons pas retrouvé malheureusement dans le dossier 13-7-14 la facture payée à Gerald Trottier, mais nous pensons raisonnablement que ce fut 300 dollars. Dans sa lettre (datée du 12 novembre 1957) à Fritz Brandtner, J.A. MacDonald écrit ceci: «The Department normally pays \$300.00 for a design that is not accepted for a reproduction on postage stamps and lesser amounts for work done on designs that are not accepted» (troisième paragraphe). D'ailleurs il avait reçu ce montant pour le dessin original produit pour le timbre sur La Vérendrye (émis le 4 juin 1958) et celui consacré à Champlain (émis le 26 juin 1958).
- 439) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 14 mai 1958) à A.H. Bouchette où il parle du prix de chacune des plaques employées pour le timbre spécial en hommage à l'industrie pétrolière canadienne (Scott 381): «It is understood that an additional price of \$750.00 per plate for two plates will also be made» (premier paragraphe). Dans une lettre datée du 8 avril 1958 du vice-président de la CBNC à J.A. MacDonald, A.H. Bouchette parlait du prix de chacune des plaques: «In addition to the foregoing price there will be our customary charge of \$750 per plate» (troisième paragraphe). «All prices are F.O.B. Ottawa plus 10 % sales tax» (quatrième paragraphe).
- 440) Nous pouvons donc raisonnablement croire que cette plaque a coûté la somme de 825 dollars au ministère des Postes.
- 441) Note du sous-ministre des Postes (en date du 2 juin 1958) à William Hamilton: «The same quantity, 23 000 000 stamps small size could be purchased by contract for .199 per thousand and the same quantity large size could be purchases for .359 per thousand» (troisième paragraphe).

- 442) Ibidem: «The contract for the manufacture of postage stamps requires that if any supplies are ordered which are not covered by the table attached to the contract, the contractor shall accept such prices» (deuxième paragraphe).
- 443) Ibidem: «the prices... seem just and reasonable» (deuxième paragraphe).
- 444) Ibidem: «but in view of rising costs since 1952 when the contract was established» (troisième paragraphe).
- 445) Ibidem: «I recommend acceptance of this quotation of \$8,165.00 for the manufacture of 23,000,000 stamps» (troisième paragraphe).
- 446) Un montant que nous devons ajouter au prix de l'impression, puisque 1,6 million supplémentaire de vignettes seront imprimées en surplus.
- 447) Ce montant exclut tout autre coût comme le salaire des fonctionnaires du ministère des Postes, par exemple.

V - LA CONTROVERSE

- 448) Communiqué cité dans la note 441.
- 449) Se référer à la deuxième partie de cette étude qui a permis de conclure que Gerald Trottier s'est servi d'une photographie de Florence Sullivan pour créer le portrait stylisé sur son dessin original.
- 450) Car il était connu qu'il y avait une interdiction formelle de reproduire les traits d'une personne vivante (autre que la famille royale) sur un timbre-poste canadien.
- 451) Communiqué cité dans la note 411.
- 452) Ibidem, cinquième paragraphe.
- 453) Se référer à la section (6) intitulée *le dessin définitif* contenue dans la deuxième partie de cette étude consacrée au travail artistique réalisé par Gerald Trottier.
- 454) Cf. l'article de Grant L. Kalbfleisch, cité dans la note 9, page 2: «Work was begun on the booklet in 1956 and in January 1957 a model was engaged to pose for the cover of this publication. The model was Miss Florence Sullivan, a secretary in the civil service in Ottawa» (deuxième paragraphe).
- 455) Ibidem: «Mr. Garvin noticed Miss Sullivan on an Ottawa Transportation Commission Bus» (troisième paragraphe, deuxième page).
- 456) Ibidem: «Miss Sullivan is a charming person and is extremely photogenic» (deuxième paragraphe, deuxième page).
- 457) Se référer à la note 454.
- 458) Mlle Florence Sullivan d'Ottawa !
- 459) Une dizaine environ.
- 460) Article tiré du dossier 13-7-14 produit par le ministère des Postes.
- 461) Cf. l'article cité en note 454: «Mr. Clifford Garvin and Mr. Henry J. Leclair, photographers in the Information Services of the Department of National Health and Welfare were given the assignment of producing the photograph for this booklet» (troisième paragraphe, deuxième page).
- 462) Voir la note 460.
- 463) Article-type qui paraîtra intégralement dans la plupart des journaux canadiens.
- 464) C'est un écrit rédigé spécialement pour ce journal qui ajoute un tas d'informations privées sur Mlle Florence Sullivan et sa famille.
- 465) Lettre de M.R. Russell (en date du 12 juin 1958) au ministre des Postes: «a clipping from the night edition of the London Free Press» (premier paragraphe).
- 466) Lettre de Nancy Mingie (en date du 16 juin 1958) au ministre des Postes: «As pictured in the Montreal Star» (premier paragraphe).
- 467) Lettre de ? (en date du 18 juin 1958) au ministre des Postes: «The Edmonton Journal June 18th» (premier paragraphe).

- 468) Lettre de Mlle Emily M. Shields (en date du 19 juin 1958) au ministre des Postes: «In the *Globe and Mail* of June 11th» (premier paragraphe).
- 469) Article cité en note 9 et repris dans la note 454.
- 470) Il semble que ces dames aient pris un malin plaisir à souligner qu'elles étaient des «infirmières diplômées», ce qui devait donner un poids supplémentaire à leurs commentaires !
- 471) Lettre de E.R. Hill (en date du 9 juillet 1958) à monsieur le ministre des Postes: «There seems to be, and quite rightly so, consternation and much individual and collective» (premier paragraphe).
- 472) Ibidem: «Not only one, but several, has informed me that she is very much displeased» (deuxième paragraphe).
- 473) Ibidem: «Why not produce the picture of a nurse who has gone before. We made a mountain of Edith Cavell - why not a stamp?» (sixième paragraphe).
- 474) Il n'est pas nécessaire de les citer au long, mais plutôt les résumer par un seul mot.
- 475) Lettre manuscrite de Marion A. Brown (en date du 12 juin 1958) au ministre des Postes; réponse de celui-ci (en date du 3 juillet 1958).
- 476) Lettre de Shirley A. Manning (en date du 13 juin 1958) au ministre des Postes; réponse de celui-ci (en date du 3 juillet 1958).
- 477) Lettre de Charlotte MacFarlane (en date du 15 juin 1958) à William Hamilton; réponse du ministre des Postes (en date du 27 juin 1958).
- 478) Lettre manuscrite de Wm. G. Beattie (en date du 18 juin 1958) à William Hamilton; réponse du ministre des Postes (en date du 3 juillet 1958).
- 479) Lettre manuscrite de Catherine Murcheson (en date du 24 juin 1958) à William Hamilton; réponse du ministre des Postes (en date du 10 juillet 1958).
- 480) Lettre manuscrite de Nora R. Price (en date du 29 juin 1958) à William Hamilton; réponse du ministre (en date du 8 juillet 1958).
- 481) Lettre de Margaret F. Craigie (en date du 29 juin 1958) au ministre des Postes; réponse du ministre des Postes (en date du 9 juillet 1958).
- 482) Lettre manuscrite de M.R. Russell (en date du 12 juin 1958) au ministre des Postes; réponse de William Hamilton (en date du 18 juin 1958).
- 483) Lettre manuscrite de N.H. Haworth (en date du 14 juin 1958) au directeur de district d'Ottawa; réponse du ministre des Postes (en date du 3 juillet 1958).
- 484) Lettre de Nancy P. Mingie (en date du 16 juin 1958) à William Hamilton; réponse du ministre des Postes (en date 3 juillet 1958).
- 485) Lettre de France Beattie (en date du 19 juin 1958) à William Hamilton; réponse du ministre des Postes (3 juillet 1958).
- 486) Lettre manuscrite de Eunice Hitchcock (en date du 18 juin 1958) à William Hamilton; réponse du ministre des Postes (en date du 27 juin 1958).
- 487) Lettre manuscrite de Emily M. Shields (en date du 19 juin 1958) au ministre des Postes; réponse de William Hamilton (en date du 3 juillet 1958).
- 488) Lettre de Irene Downham (en date du 12 juin 1958) au ministre des Postes; réponse de William Hamilton (en date du 3 juillet 1958).
- 489) Télégramme de J.L. Ryan (en date du 12 juin 1958) au premier ministre du Canada; réponse de Guy Caron, assistant-directeur (en date du 27 juin 1958).
- 490) Lettre de Gary Schumacher (en date du 14 juin 1958) au ministre des Postes; réponse de William Hamilton (en date du 25 juin 1958).
- 491) Lettre manuscrite du révérend A. Finnish Marsh (en date du 16 juin 1958) au ministre des Postes; réponse de William Hamilton (en date du 25 juin 1958).
- 492) Lettre manuscrite de David Rymer (en date du 25 juin 1958) au ministre des Postes; réponse de William Hamilton (en date du 3 juillet 1958).
- 493) Lettre de Harold G. Coats (en date du 23 juin 1958) au premier ministre; réponse de son secrétaire privé (en date du 30 juin 1958).
- 494) Lettre de E.R. Hill (en date du 9 juillet 1958) au ministre des Postes; réponse de William Hamilton (en date du 17 juillet 1958).
- 495) Lettre citée en note 492.
- 496) Ibidem: dernière ligne de la deuxième page.
- 497) Lettre de Edith A. Cale (en date du 16 juin 1958) à William Hamilton.
- 498) Ibidem: «I would like to congratulate you upon the simplicity and beauty of the design» (premier paragraphe).
- 499) Ibidem: «The nurses of Canada are horored that the stamp commemorates the contribution nurses make to the health of the nation» (deuxième paragraphe).
- 500) Lettre de A.B. Robinson (en date du 11 septembre 1958) au directeur des Services financiers; réponse de J.A. MacDonald (en date du 17 septembre 1958).
- 501) Ibidem: premier paragraphe.
- 502) Ibidem: «Although I am a citizen of the United States, I have found memories of my native country and am grantful for the training I received there» (premier paragraphe).
- 503) Lettre de M.A. Ajram (en date du 27 août 1958) à la division des timbres-poste: «Many of my Canadian friends and probably thousands of other Canadians are wondering whose nurse's head-picture appears on the Five Cent (5¢) stamp in circulation today» (premier paragraphe).
- 504) Ibidem: «wondering whose nurse's head-picture» (premier paragraphe).
- 505) Lettre de Peter A. Nearing (en date du 22 septembre 1958) au ministre des Postes: «May I extend my sincere congratulations to you on the Health stamp recently issued» (premier paragraphe).
- 506) Ibidem: «It is a very lovely piece of work» (premier paragraphe).
- 507) Ibidem: «one of the finest Canadian issues I have ever seen» (premier paragraphe).
- 508) Lettre de Mme C.M. Fuller (en date du 19 février 1960) à la direction des Services financiers (Service philatélique).
- 509) Ibidem: «Will you please tell us the name of the pretty nurse on the National Health stamp?» (deuxième paragraphe).
- 510) Extrait du journal des Débats — jeudi le 17 juin 1958: une copie qui se trouve dans le dossier 13-7-14.
- 511) Ibidem: «Mr. J.W. Baskin (Renfrew South): Mr. Speaker, I wish to direct a question to the Postmaster General. Would the Postmaster General comment on reports that the model portrayed on a forthcoming postage stamp issue is not a qualified nurse?» (premier paragraphe).
- 512) Les éléments de la réponse apportée par le ministre des Postes à cette question sont tirés de la note préparée par le directeur des Services financiers, le 17 juin 1958 (cf. note 521).
- 513) Extrait cité en note 510: «Unfortunately the choice of these models is not the responsibility of the Postmaster General but that of the artist who is retained by the Department to design the stamp» (deuxième paragraphe).
- 514) Ibidem: «When the artist was given the commission to design this particular stamp he was referred by the Department to the officials of the Canadian Nurses' Association for material» (deuxième paragraphe).
- 515) Ibidem: «and that Association in turn referred the artist, Mr. Trottier, to the illustration of a nurse used by the Department of National Health and Welfare» (deuxième paragraphe).
- 516) Ibidem: «which had been developed with the full co-operation of the Nurses Association» (deuxième paragraphe).

LES CAHIERS-OPUS VII

- 517) Ibidem: «The artist decided that this was a satisfactory model and arranged to take his own picture of her, which formed the basis for the illustration on the stamp» (deuxième paragraphe).
- 518) Ibidem: «I may say that the uniform which was used while these photographs were taken was provided by the Canadian Nurses' Association» (troisième paragraphe).
- 519) Ibidem: «The only thing I might add, Mr. Speaker, is that I am quite sure the Canadian Nurses' Association have many numbers who are equally as attractive as the girls portrayed on this stamp» (troisième paragraphe).
- 520) Il suffit d'avoir lu les pages précédentes pour s'en rendre compte immédiatement.
- 521) Note rédigée par le directeur des Services financiers (en date du 17 juin 1958) pour le ministre des Postes.
- 522) Annotation manuscrite sur la note citée à 521: «Mr. Carpenter (copy of this statement given to P.M.G.: 17/6/58 JAM), I confirmed the above with Mr. Trottier and Mr. Erb of Dept. N.H. and W.» JAM 17/6/58.
- 523) Puisqu'ils ont été confirmés par les témoins-clé de ces événements.
- 524) Communiqué daté du 29 juillet 1958.
- 525) Ibidem, dans lequel on note le titre suivant: «Le timbre sur la Santé suscite un vif intérêt».
- 526) Ibidem: «Selon les rapports qui parviennent au ministre des Postes, M. William Hamilton, le timbre-poste sur la Santé, qui doit sortir le 30 juillet, susciterait un intérêt inaccoutumé» (premier paragraphe).
- 527) Ibidem: deuxième paragraphe.
- 528) Ibidem: troisième paragraphe, première phrase.
- 529) Quiconque examine attentivement les diverses réponses données par le ministère des Postes concernant la concernant la correspondance sur le timbre de la Santé, il y a une réponse-type qui apparaît de toute évidence.
- 530) Aucune pièce du dossier 13-7-14 ne l'indique, de même qu'aucun des articles de journaux consultés.
- 531) Communiqué cité en note 524: «Le choix du joli modèle pour l'infirmière semble bien vu par les philatélistes, en particulier ceux qui s'occupent de santé publique» (troisième paragraphe).
- 532) Cf. note précédente.
- 533) Confirmation indirecte cependant, car on n'indique pas le nom de la personne qui a servi de modèle à Gerald Trottier.
- 534) Note de J.R. Carpenter (en date du 18 juillet 1958) au directeur des Services financiers.
- 535) Ibidem: «Model (Miss Sullivan)».
- 536) Ibidem: «16 (stamps)».
- 537) Ibidem: dernier paragraphe.
- 538) Lettre de William Hamilton (en date du 30 juillet 1958) à Mlle Florence Sullivan.
- 539) Ibidem: «I have much pleasure in enclosing a memento page of postage stamps printed from a design that includes a portrait for which you acted as model» (premier paragraphe).
- 540) Ibidem: «I greatly appreciate your cooperation in this matter» (premier paragraphe).
- 541) Article de Grant L. Kalbfleisch, cité en note 9, page 3: «and her early ambition was to become a nurse» (deuxième paragraphe).
- 542) Cf. l'article cité en note 9: «the model is symbolic» (premier paragraphe, troisième page).
- 543) Lettre d'Yves Baril (en date du 13 janvier 1986) à l'auteur de la présente étude: «pour la rendre méconnaissable» (premier paragraphe, deuxième page).
- 544) Ibidem: «il en a changé les traits» (premier paragraphe, deuxième page).
- 545) Ibidem: «en changeant la ligne de la mâchoire» (premier paragraphe, deuxième page).
- 546) Ibidem: «et les yeux» (premier paragraphe, deuxième page).
- 547) Contenu dans la lettre citée en note 543.
- 548) Ibidem: «parce que je n'aimais pas le visage déformé que représentait le modèle» (premier paragraphe, deuxième page).
- 549) Ibidem: «Mais, moi, j'ai travaillé d'après le vrai portrait original» (deuxième paragraphe, deuxième page).
- 550) Ibidem: «le visage en réalité de la jeune fille était bien beau» (premier paragraphe, deuxième page).
- 551) Yves Baril nous a déjà dit qu'il n'était pas lié par le dessin de l'artiste mais qu'il l'interprétait «parce qu'il était le spécialiste de la taille-douce».
- 552) Ibidem: «ce qui a donné comme résultat que le "public" l'a reconnue» (premier paragraphe, deuxième page).
- 553) Voir la note 287.
- 554) Ibidem: «afin de ne pas perdre les 121 heures de travail, surtout que le timbre était en très bonne voie, j'étais bien satisfait de l'apparence du portrait» (troisième paragraphe, deuxième page).
- 555) Ibidem: «la matrice fut durcie et on y prit un rouleau» (troisième paragraphe, deuxième page).
- 556) Ibidem: «sur le rouleau, l'arrière plan fut gratté» (troisième paragraphe, deuxième page).
- 557) Ibidem: «on a changé le dessin de la lampe» (troisième paragraphe, deuxième page).
- 558) Ibidem: «ainsi que l'apparence du texte» (troisième paragraphe, deuxième page).
- 559) A cause du manque de contraste qui existait à l'arrière-plan du timbre entre le texte et l'ombre créée par la lampe.
- 560) Cf. note 310.
- 561) Voir la note 409.
- 562) Quand on connaît le nombre d'épreuves de couleur tirées pour cette émission commémorative.
- 563) La première série en comportait six (avec du bleu), tandis que la seconde en aura le même nombre (sur les huit produites).
- 564) Cf. note 397.
- 565) On passa du pourpre (voir la note précédente) au violet (changement de dernière minute) dans un communiqué officiel: «le timbre, qui sera violet» (troisième paragraphe).
- 566) Premier projet en date du 14 avril 1958 et qui fut annexé à une lettre envoyée par B.M. Erb (en date du 14 avril 1958) au directeur des Services financiers.
- 567) Ibidem: «Blue in color» (troisième paragraphe) du News Release daté du 8 avril 1958 et pour publication le 11 avril 1958 dans les journaux de l'après-midi.
- 568) Voir la note 565.
- 569) Projet définitif du PS 14 en date du 26 mai 1958 : on passa du pourpre au violet (annotations manuscrites).
- 570) Au niveau de la traduction.
- 571) Harrap's New Shorter French & English Dictionary, 1967, page P:63.
- 572) Ibidem.
- 573) Communiqué du directeur des Services financiers (juillet 1958) aux directeurs de district ou aux maîtres de poste: «Every precaution must be taken to ensure that the new issue stamps are not sold prior to the date of issue, the 30th July 1958.» (troisième paragraphe).
- 574) Lettre de J.A. MacDonald (en date du 15 août 1958) au maître de poste de Toronto: «Enclosed is an envelope addressed to the Retail Credit Company, Ottawa, cancelled on the 29th July in Toronto and prepaid with the 5¢ National Health Postage stamp that was to have been first sold to the public on the 30th July» (premier paragraphe).
- 575) Ibidem: «to use greater care in future» (deuxième paragraphe).
- 576) Voir la note 1.

VI - ANECDOTES

- 542) Cf. l'article cité en note 9: «the model is symbolic» (premier paragraphe, troisième page).
- 543) Lettre d'Yves Baril (en date du 13 janvier 1986) à l'auteur de la présente étude: «pour la rendre méconnaissable» (premier paragraphe, deuxième page).
- 544) Ibidem: «il en a changé les traits» (premier paragraphe, deuxième page).